



Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux en mode Bioréacteur CUVES (50)



Rapport annuel d'exploitation 2020

Préambule :

Le présent rapport informe sur le déroulement des différentes activités de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux exploité en mode Bioréacteur, le centre de tri & valorisation des déchets et la plateforme Biomasse situés à CUVES. Il contient tous les éléments d'informations concernant l'exploitation des installations durant l'année d'exploitation 2020 (période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020) suivant les dispositions de l'article 41 « INFORMATION SUR L'EXPLOITATION » de l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter un Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux et Centre de tri DIB en date du 30 Octobre 2007.

Ce support d'information est réalisé par la SAS Les Champs Jouault à l'attention de l'Inspection des Installations Classées, des services de l'Environnement de la Préfecture de la Manche et de la Commission de Suivi de Site de l'ISDUND de Cuves. La CSS 2020 n'a pas eu lieu étant donné le contexte sanitaire lié à la crise de la COVID 19. Ce dossier est consultable à la préfecture de la Manche située à Saint-Lô.

1	CADRE REGLEMENTAIRE	6
1.1	Autorisations réglementaires	6
1.2	Capacité et admission des déchets.....	6
1.3	Durée d'autorisation.....	6
1.4	Institution de servitude d'utilité publique	6
1.5	Approbation de l'Inspecteur des Installations Classées	6
1.6	Commission de suivi de site.....	7
1.7	Arrêtés préfectoraux complémentaires.....	7
2	UN SITE FAVORABLE A L'EXPLOITATION D'UN ISDUND.....	9
2.1	Géographie : Occupation du sol.....	9
2.2	Géologie et hydrogéologie.....	9
2.3	Réglementation	9
2.4	Environnement	10
2.5	Environnement Humain	10
2.6	Cadre industriel.....	10
2.7	Contexte climatique	11
2.8	Contexte sonore.....	11
2.9	Risque lié à la foudre	12
2.10	Trafic routier.....	12
3	PRESENTATION DES INSTALLATIONS	13
3.1	Situation géographique.....	13
3.2	Situation cadastrale :	13
3.3	Descriptif de l'organisation et des Installations	15
3.3.1	Consignes de sécurité et plan de circulation :	15
3.3.2	Contrôle des apports :	16
3.3.3	Déroulement des déchargements sur l'ISDUND de Cuves :.....	16
3.4	Les installations au 31/12/2020, amélioration et nouvel équipement :	16
3.4.1	Les équipements liés au BIOREACTEUR :.....	17
3.5	Les moyens matériels :.....	17
3.5.1	Moyens matériels de collecte et transport de déchets :	17
3.5.2	Moyens matériels de travaux et d'exploitation de site :	17
3.5.3	Autres moyens :	18
3.6	Moyens humains et qualification du personnel :	18
4	RAPPORT D'ACTIVITE.....	19
4.1	Activités globales du site :.....	19
4.1.1	Horaires d'ouverture :	19
4.1.2	Trafic routier.....	19
4.1.3	Activité des Installations de stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux :	20
4.1.4	Valorisation matière.....	24
4.1.5	Incidents d'exploitation	28
4.1.6	Tests de situation d'urgence réalisés.....	29
5	SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.....	30
5.1	Suivi de la certification ISO 14001-9001-50001 :	30
5.1.1	Qu'est-ce que les Normes ISO 14001, ISO 9001 et ISO 50001 :	30
5.1.2	Application de la Norme ISO 14001-9001-50001 sur l'ISDUND de Cuves :.....	30
5.2	Bilan Météorologique	31
5.3	Suivi de la production et des analyses de Lixiviat.....	34
5.4	Suivi du traitement des Lixiviats	35
5.5	Suivi des eaux	37

5.5.1	Eaux de ruissèlement.....	37
5.5.2	Eaux souterraines :	40
5.5.3	Eaux en sortie de zone humide	41
5.5.4	Eaux de la Rivière Sée.....	42
5.6	Suivi des effluents gazeux	44
5.7	Suivi impact Sonore	47
5.8	Etude des risques liés à la Foudre	48
5.9	Suivi des espèces nuisibles à l'exploitation de l'ISDUND de Cuves.....	49
5.9.1	Extermination des rongeurs nuisibles	49
5.9.2	Effarouchement des volatiles nuisibles	49
5.10	Suivi de la Biodiversité	50
5.11	Test d'émissions diffuses	51
5.12	Jury de nez	51
6	TRAVAUX ACTUELS ET FUTURS	52
6.1	Porter à connaissance concernant l'aménagement du bâtiment de tri	52
6.2	Aménagement des Casiers n°15 et 16.....	52
6.3	Elaboration d'un progiciel de gestion de site « VALORBIS ».....	53
6.4	Mise en exploitation du casier amiante.....	53
7	COMMUNICATION EXTERNE	54
7.1	Suivi du Site Internet.....	54
7.2	Réalisation de visites du site	54
7.2.1	Visites spontanées	54
7.2.2	Action pédagogique.....	54

Glossaire :

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	internationale
ARS	Agence Régionale de Santé. Elle se substitue aux services de l'Etat (DDASS-DRASS)	ISO 14001 Norme de certification environnementale internationale
BEP	Bassin d'Eaux Pluviales	ISO 50001 Norme de certification énergétique internationale
Biogaz	Le biogaz est un mélange composé essentiellement de méthane (CH ₄) et de gaz carbonique (CO ₂).	Lixiviat Le lixiviat est le liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets.
CAP	Certificat d'Acceptation Préalable	NH ⁴⁺ Ammonium
CH ₄	Méthane	NO ² Nitrites
CSS	Commission de Suivi de site ICPE (Ancienne appellation CLIS)	NO ³ Nitrates
CO ₂	Dioxyde de Carbone	NTK Azote Total Kjeldhal
COT	Carbone Organique Total	O ₂ "Oxygène"
DBO ₅	Demande Biologique en Oxygène	OM abréviation d'Ordures Ménagères
DCO	Demande Chimique en Oxygène	PCB Polychlorobiphényles
DDPP	Direction Départementale de Protection des Populations (DDAF)	PEHD Polyéthylène Haute Densité
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Elle se substitue aux services de l'Etat (DDE-DDAF-DDAM)	PME Petites et Moyennes Entreprises
DIB	Déchets Industriels Banals	SMQEE Système de Management Qualité Environnemental et Énergétique
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DRIRE, DIREN)	STEP Station d'Épuration des eaux usées
DIU	Déchets Industriels Ultimes	SO ₂ Dioxyde de Soufre
FIP	Fiche d'Information Préalable	TV abréviation de Tout-Venant > Encombrants de déchetterie
GSB	Géomembrane Synthétique Bentonitique	IRSTEA Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (anciennement CEMAGREF)
H ₂	Hydrogène	
H ₂ S	Hydrogène Sulfuré	
H ₂ O	"Eau"	
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	
ISDUND	Installation de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux (ancienne appellations CSDND, CET)	
ISO	International Organization of Standardization	
ISO9001	Norme de certification qualité	

1 CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 Autorisations réglementaires

La SAS Les Champs Jouault est autorisée à exploiter un centre de stockage de déchets non dangereux et un centre de tri pour déchets banals des entreprises (dénomination actuelle : ISDUND) par arrêté préfectoral obtenu le 30 octobre 2007.

1.2 Capacité et admission des déchets

La capacité annuelle des installations de stockage est de 75 000 tonnes/an. La superficie totale de l'aire de stockage est de 15 ha 97 a 16 ca.

La capacité annuelle du centre de tri DIB est de 32 000 tonnes/an.

La capacité de la plateforme Bois, autorisée par l'arrêté préfectoral complémentaire n°20-89 du 30 juin 2020, est de 27 000m³ (bois forestier, déchets de bois et broyats).

1.3 Durée d'autorisation

L'autorisation pour recevoir des déchets non dangereux et des déchets banals des entreprises est accordée pour une durée de 21 ans à dater de la réception des travaux d'aménagement prévue à l'article (24.2) de l'APA du 30/10/07.

1.4 Institution de servitude d'utilité publique

Par arrêté préfectoral en date du 26 Mars 2009, des servitudes d'utilité publique sont instituées, au bénéfice de la SAS Les Champs Jouault sur les parcelles situées dans la bande de 200 mètres autour de la zone d'exploitation de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux de CUVES. La servitude s'établit sur une superficie totale de 18 ha 32 a 44 ca. Ces servitudes sont instituées durant une période de 51 ans, à compter de la date de l'arrêté d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux sur la commune de Cuves. Cette période correspond à la durée de l'arrêté d'autorisation d'exploiter l'installation et au suivi de 30 ans de post-exploitation.

1.5 Approbation de l'Inspecteur des Installations Classées

Les travaux d'aménagement initiaux, réalisés en 2008 et 2009, ont été contrôlés par un bureau d'étude extérieur. Ce dossier technique réalisé par ANTEA a été envoyé à l'inspecteur des installations classées.

Après visite du site et examen technique de l'ensemble des rapports de contrôles extérieur, l'inspecteur des installations classées, a donné son accord le 3 avril 2009 pour recevoir les premiers déchets ultimes non-dangereux à compter du 6 Avril 2009.

En raison de l'avancement de l'exploitation de l'ISDUND Les Champs Jouault, la SAS Les Champs Jouault réalise régulièrement des travaux de création de nouveaux casiers de stockage de déchets ultimes non dangereux exploités en mode Bioréacteur. Tous ces aménagements sont réalisés et contrôlés par un bureau d'étude extérieur conformément aux prescriptions des arrêtés préfectoraux en date du 30 Octobre 2007, du 14 Aout 2013 et du 20 Février 2018.

Après visite du site le 28/09/2018 et examen technique de l'ensemble des rapports de contrôles extérieur, l'inspecteur des installations classées, a donné son accord pour recevoir des déchets ultimes non-dangereux sur les nouveaux casiers de stockage n°5 et 11 de l'ISDUND Les Champs Jouault. Le casier 11 est en cours de fermeture et nous exploitons le casier 12 depuis le 25/01/2021.

1.6 Commission de suivi de site

La dernière CSS (Commission de Suivi de Site ICPE) s'est déroulée le 22 octobre 2019 sur l'ISDUND de Cuves selon l'arrêté préfectoral de constitution de la CSS du 9 Septembre 2016.

La Commission de Suivi de Site 2020 n'a pas été réalisée étant donné le contexte sanitaire lié à la crise du COVID 19.

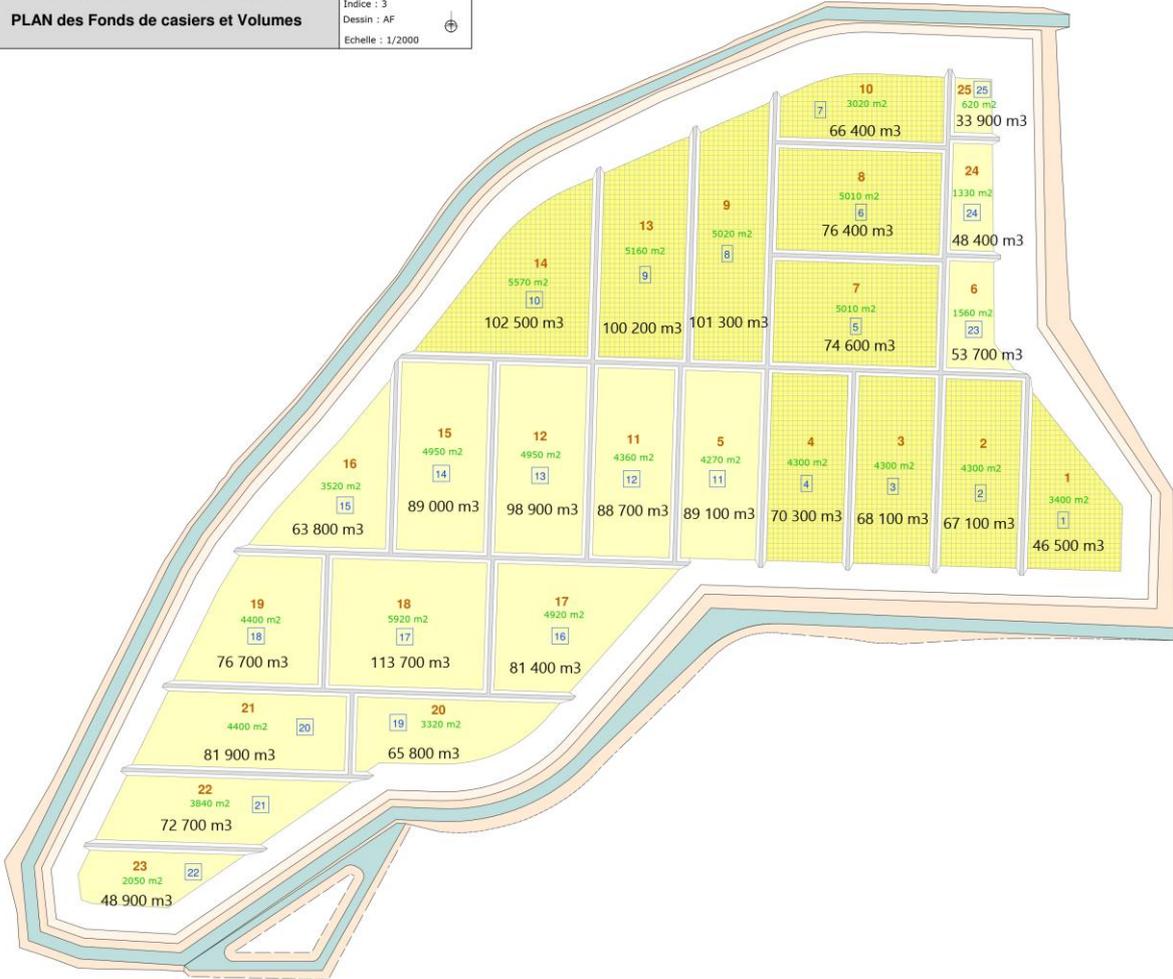
1.7 Arrêtés préfectoraux complémentaires

À la suite de la demande de la SAS Les Champs Jouault et après validation par le CoDERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 Aout 2010 a été abrogé et remplacé le 14/08/2013 par un arrêté préfectoral complémentaire (ref. ICPE-2013-240).

La SAS Les Champs Jouault a déposé un dossier de Porter à connaissance le 30/07/2015 avec ses compléments en 2016 et 2017 pour l'intégration du chemin d'exploitation n°10 et la création de casier de stockage de déchets amiantés. Un avis favorable de l'Inspection des Installations Classées a été émis en date du 28/11/2017. L'instruction de ce dossier a été validée en CoDERST le 21/12/2017 pour aboutir à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 20/02/2018 (réf. ICPE 18 38 IL).

La SAS Les Champs Jouault a déposé un dossier de Porter à connaissance le 18/03/2019 pour réactualiser le phasage d'exploitation des casiers de traitement des déchets non dangereux et demander une autorisation spécifique pour l'extraction expérimentale de déchets dans le cadre de l'étude Rawfill. L'instruction de ce dossier a été validée par les services de la DREAL pour aboutir à un arrêté préfectoral complémentaire en date du 15/11/2019 (réf. Arrêté n° 19-214 - **cf. annexe rapport d'activité 2019**).

La SAS Les Champs Jouault a été autorisée à exploiter sa plateforme bois par arrêté préfectoral complémentaire n°20-89 du 30 juin 2020. La capacité de la plateforme Bois, autorisée est de 27 000m³ (bois forestier, déchets de bois et broyats).



2 UN SITE FAVORABLE A L'EXPLOITATION D'UN ISDUND

2.1 Géographie : Occupation du sol

Le Centre de traitement des Champs Jouault (comprenant l'I.S.D.U.N.D., le centre de tri des DIB et la plateforme Biomasse) occupe une surface totale de 33ha 00a 55ca, ce qui représente moins de 3,4% de la superficie totale de la commune de Cuves et environ 4,16% de la surface agricole utilisée (S.A.U.) des exploitations agricoles de la commune.

L'un des critères majeurs est la notion de sécurité : l'accès au site par les poids lourds ne doit en aucun cas engendrer un risque en termes de sécurité.

Le site de Cuves présente l'avantage d'être situé à proximité d'axes routiers intéressants (routes départementales D911 et D48) facilitant l'accès pour les camions de transport des déchets. Ces axes routiers servent de liaison est / ouest entre la route départementale D 999, l'autoroute A84 et la route départementale D977 (axe Vire - Saint-Hilaire-du-Harcouët).

2.2 Géologie et hydrogéologie

À la suite d'une reconnaissance approfondie géologique hydrogéologique, le contexte géologique du site, caractérisé par des matériaux limons-silteux à sablonneux (loess brun clair) épais très étendus des schistes présentant des faciès d'altération différents, décomposés argileux.

Ces formations présentent des perméabilités faibles à très faibles en tout point compatibles avec les exigences de l'arrêté ministériel du 15 Février 2016, à savoir que le substratum naturel doit être constitué de 5 m de matériaux de perméabilité inférieure à 10⁻⁶ m/s, à l'exception de quelques passes ayant intercepté localement une fissure ou une zone plus fracturée qui se trouve être hydrauliquement conductrice.

Concernant le contexte hydrogéologique, d'après les sondages réalisés par la société FondOuest dans le cadre du projet, une nappe de coteau a été répertoriée circulant dans le sens nord-sud. Elle se trouve à une profondeur comprise entre 10 et 14 m par rapport au TN. D'une production estimée inférieure à 2 m³/h, le débit de cette nappe est insuffisant pour intéresser une collectivité.

Le site se trouve en dehors des périmètres de protection de captage privé ou public destiné à l'alimentation en eau potable.

2.3 Réglementation

La commune de Cuves ne fait pas partie du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel en cours d'instruction. Un Plan Local d'Urbanisme est cependant en cours de réalisation sur la commune de Cuves. Actuellement la commune de Cuves ne dispose pas actuellement de plan d'occupation des sols, ni d'autres formes de plan d'aménagement (Carte communale, ...). En l'absence de documents d'urbanisme, c'est le Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) qui s'applique sur cette commune.

Le site se trouve en dehors des rayons de protection des monuments historiques (rayon de 500 m), en dehors des sites protégés à l'échelon national, régional et départemental et en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable.

2.4 Environnement

Les terrains concernés par l'ISDUND étaient en culture intensive et en prairies artificielles. Ces éléments présentaient un intérêt biologique limité.

Dans le secteur, les zones présentant un intérêt patrimonial important (zones humides) sont situées au sud en fond de vallée de la Sée, c'est-à-dire totalement en dehors des terrains concernés par l'exploitation.

Par ailleurs, le site se trouve en dehors de Z.N.I.E.F.F. Les plus proches (Z.N.I.E.F.F. n°0025-0000 « Bassin de la Sée » et la n°0025-0001 « La Sée » et ses principaux effluents-frayères).

Au titre des protections réglementaires, le site se trouve en dehors de tout site classé ou inscrit. Il n'y a pas d'arrêté de conservation de biotope dans le secteur (sur Cuves et les communes du rayon d'affichage).

Au titre des engagements internationaux, le site se trouve en dehors de zone Natura 2000, de site Ramsar, de Z.I.C.O. et de Z.P.S.

2.5 Environnement Humain

Le site se situe sur la commune de Cuves, 281 Habitants en 2017 (Sources : Insee). La densité de population est faible 29,2 Hab/Km² contre 57Hab/Km² pour la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie. Le taux de chômage de la commune de Cuves est de 14.4% (Taux en hausse 10,6% en 2011), il est supérieur à celui de la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie qui est de 9,5%.

28,9% de la population de Cuves est âgée de plus de 65ans. Comparativement l'ensemble de la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie bénéficie d'une population plus jeune avec 26,2% de sa population ayant plus de 65ans. En revanche, la population de la Commune de Cuves est nettement plus âgée que la moyenne globale du département de la Manche (Taux de population de la Manche de plus de 65ans 23.4%).

Aucune habitation ne se trouve dans la bande des 200 mètres réglementaire autour de la zone d'exploitation de l'ISDUND. L'ISDUND est compatible avec la continuité d'une activité agricole extensive, type production de céréales, herbage et production laitière sur les parcelles non encore exploitées de l'ISDUND.

Par ailleurs, l'implantation d'une entreprise nouvelle apporte à la commune de Cuves mais aussi à la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel - Normandie des ressources économiques supplémentaires (emplois, cotisations foncières des entreprises, taxes locales). La SAS Les Champs Jouault est également cliente de nombreuses entreprises locales.

2.6 Cadre industriel

Le cadre industriel reste limité du fait de sa faible densité de population. La commune de Cuves est désormais classée Zone de revitalisation rurale par la Préfecture de la Manche.

La commune de Cuves compte 9 établissements actifs en 2017 pour un total de 56 salariés. Les secteurs d'activités de ces postes sont l'Agriculture pour 12,5%, l'Industrie pour 53,6%, le Commerce et services divers pour 25% et l'Administration publique (enseignement / santé / action sociale) pour 8,9%.

Les entreprises présentes sur la commune de Cuves sont principalement des TPE (très petites entreprises – de 10 salariés) 7 établissements, seul deux entreprises emploient plus de 11 salariés (sources INSEE).

Les activités représentées (hormis l'ISDUND) sont principalement :

- 1 commerce situé au centre (commerce généraliste et restaurant ouvrier)
- 1 restaurant gastronomique
- 1 atelier appartenant à la commune (bâtiment industriel)
- Activités agricoles (GAEC)
- Artisanat

Les secteurs industriels les plus proches de Cuves se trouvent à Brecey et Saint Laurent de Cuves. D'autres industries plus importantes sont situées à Mortain, Avranches ou encore Vire.

2.7 Contexte climatique

Les données climatologiques proviennent de la station météorologique installée sur le site de la SAS Les Champs Jouault.

La région dans laquelle se situe ce site bénéficie d'un climat océanique tempéré avec des températures douces et une pluviométrie relativement élevée.

Selon les données météorologiques, janvier est le mois le plus froid avec une moyenne de 5°C et juillet le mois le plus chaud avec une température moyenne de 20°C. L'amplitude thermique des températures entre le mois le plus chaud et le mois le plus faible reste à 15°C. Ces données météorologiques sont caractéristiques d'un climat océanique.

La pluviométrie du secteur est relativement importante avec 1 085 mm de précipitation annuelle pour l'année 2020. Le mois de juillet a été le plus sec avec une pluviométrie de 1 mm et la période humide s'est étendue d'octobre à décembre, cette période a concentré plus de 44% de la pluviométrie annuelle avec un pic en octobre (168mm cumulés).

2.8 Contexte sonore

Les niveaux sonores mesurés à l'état initial pour les points n°3, 4, 5 et 6 sont relativement élevés en raison de la circulation automobile sur la route départementale D 911.

Les autres sources de bruit dans le secteur étudié sont peu importantes. Il s'agit des activités agricoles (tracteurs et machines agricoles) et d'éléments naturels comme le chant des oiseaux ou le vent.

Le bruit au niveau des points 3, 4, 5 et 6 se caractérise par des périodes calmes assez courtes et des « pics » sonores engendrés par les passages des véhicules sur la RD 911.

Au niveau des points 1 et 2, les niveaux sonores mesurés sont nettement plus faibles mais la circulation automobile sur la RD 911 mais aussi la RD 48 est légèrement perceptible en bruit de fond.

Conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 Octobre 2007, la dernière campagne de mesure des niveaux d'émission sonore a été effectuée le 27 février 2019 dans le cadre de l'étude d'incidence environnementale de la plateforme de valorisation du bois. La prochaine campagne de mesure sera réalisée courant 2022.

2.9 Risque lié à la foudre

Les installations sont efficacement protégées contre les risques liés aux effets de l'électricité statique, des courants de circulation et de la chute de la foudre. Elles respectent en particulier les dispositions de l'arrêté ministériel du 15 janvier 2008 et circulaire d'application du 24/04/2008 concernant la protection contre la foudre sur les Installations Classées et l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié (rubrique ICPE n°2714).

Une nouvelle étude des risques liés à la foudre a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation pour notre plateforme Biomasse.

2.10 Trafic routier

Les camions accèdent au site des Champs Jouault par la route départementale D 911 sur laquelle le trafic moyen en 2017 est de 861 véhicules par jour dont 9.9% de poids lourds contre 1025 en 2008 avec 13% de poids lourds au niveau du Mesnil Gilbert et 2 672 véhicules par jour en 2016 au niveau de Vernix dont 6,1% de poids lourds (source : Service des comptages routiers de la D.D.T.M. de la Manche).

Ces données démontrent qu'entre 2008 et 2017, le nombre de véhicules à nettement diminué sur la route départementale D 911 ainsi que le nombre de poids Lourds.

Par ailleurs, sur un plan plus global, la création de l'ISDUND de Cuves a permis de diminuer le trafic des camions de transport des déchets dans le sud-Manche. En effet, auparavant, compte-tenu de la sous-capacité de la partie sud du département en matière de traitement des déchets ménagers et des DIB, tous ces produits étaient envoyés vers les départements voisins (Mayenne et Calvados). Le kilométrage parcouru par tonne de déchets était donc important. La création du site de traitement au cœur de cette zone de production de déchets a permis de diminuer ce kilométrage globalement.

Après le tri effectué sur le centre de Tri de la SAS les Champs Jouault, la fraction valorisable est évacuée vers des centres de valorisations par camions gros porteurs. Les transports sont optimisés en utilisant le plus possible les retours à vide pour la valorisation des matériaux. Les D.I.B. non valorisables sont envoyés vers les casiers de stockage de l'ISDUND.

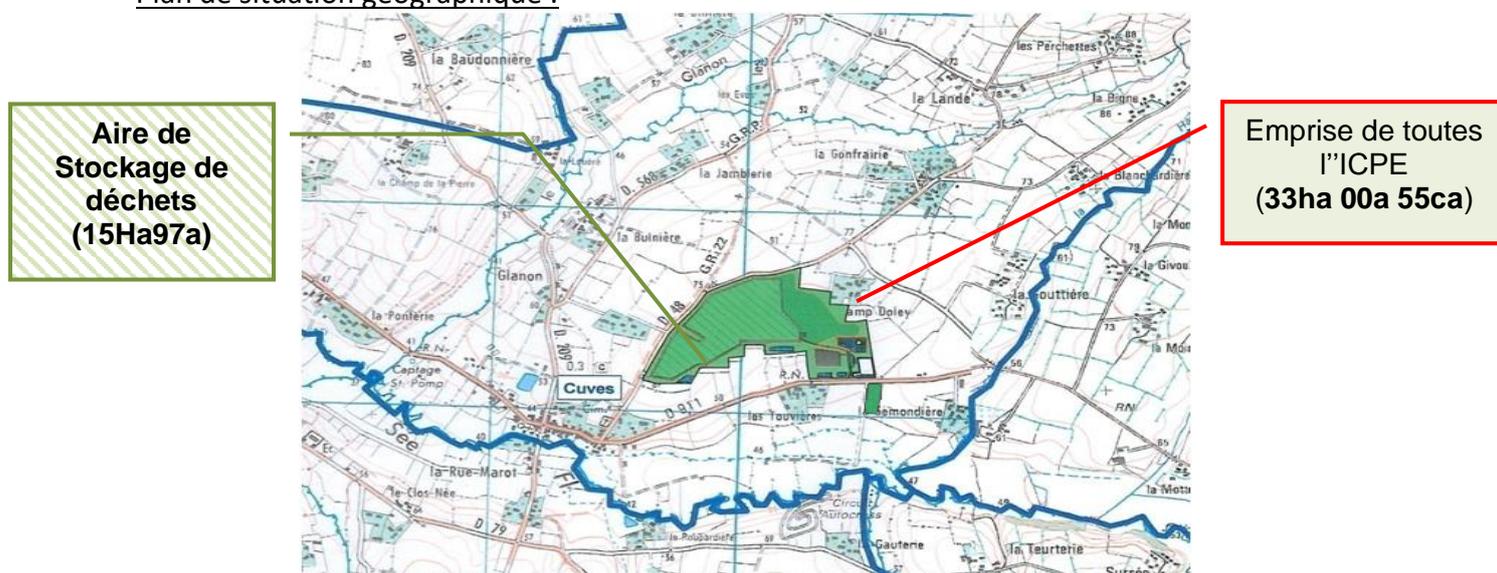
3 PRESENTATION DES INSTALLATIONS

3.1 Situation géographique

Le site est situé sur la commune de Cuves à 1,5Km de son bourg. Cette commune fait partie de la Communauté de communes du Val de Sée et se trouve à 5Km à l'Est de Brécey, à 5Km au Sud-Ouest de Saint Pois, à 9Km au Nord-Ouest de Juvigny-Le-Tertre et à 21Km au Nord-Est d'Avranches.

L'accès au Site se fait principalement par la RD911 entre Cuves et le Mesnil-Gilbert. Selon la provenance des déchets, les routes empruntées pour accéder aux installations diffèrent. Le Secteur de l'Est et du Sud-Est du Département de la Manche (Sourdeval, Mortain, ...) accède par la RD911 en provenance de Chérencé Le Roussel. Le Secteur de l'Ouest et Nord-Ouest du Sud Manche (Granville, Avranches, ...) utilise l'axe Avranches-Brécey et Brécey- Cuves. L'Est et le Nord-Est du Sud Manche (Villedieu-Les-Poêles, Vire, ...) utilisent l'axe St Pois – Cuves (RD48). Une partie des camions en provenance d'Ille et Vilaine emprunte l'axe Reffuveille-Cuves (RD48) pour accéder aux installations.

Plan de situation géographique :



3.2 Situation cadastrale :

Les Installations de l'ISDUND se situent sur tout ou partie des parcelles portant les références suivantes de la commune de CUVES :

Section cadastrale	N° parcelle	Surface de la parcelle maîtrisée	Surface d'emprise du site sur la parcelle
ZE	5	09 ha 48 a 20 ca	08 ha 79 a 28 ca
ZE	6	15 ha 63 a 30 ca	15 ha 12 a 66 ca
ZE	7	00 ha 02 a 40 ca	00 ha 02 a 40 ca
ZE	9	03 ha 74 a 00 ca	03 ha 74 a 00 ca
ZE	35	00 ha 50 a 40 ca	00 ha 50 a 40 ca
ZE	64	00 ha 54 a 00 ca	00 ha 54 a 00 ca
ZE	68	01 ha 00 a 32 ca	01 ha 00 a 32 ca
ZE	81	00 ha 37 a 00 ca	00 ha 37 a 00 ca
ZE	83	00 ha 38 a 20 ca	00 ha 38 a 20 ca
ZE	86	02 ha 84 a 60 ca	02 ha 45 a 19 ca
ZE	103	00 ha 07 a 51 ca	00 ha 07 a 10 ca
TOTAL		34 ha 59 a 93 ca	33 ha 00 a 55 ca

3.3 Descriptif de l'organisation et des Installations

Les horaires pratiqués en 2020 sont :

- Pour les Installations de Stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux Du lundi au vendredi de 8H00 à 18H00 et le samedi de 9H00 à 13H00.
- Pour le Centre de Tri DIB et la Plateforme Bois Du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00,

Les installations sont fermées aux apporteurs et producteurs de déchets en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et jours fériés.

Synoptique de l'ISDUND :



3.3.1 Consignes de sécurité et plan de circulation :

- Un livret des consignes de sécurité de notre site est fourni à chaque intervenant.
- Un plan de circulation est à l'entrée du site et fourni aux transporteurs de déchets.

3.3.2 Contrôle des apports :

- Un courrier précisant les critères d'acceptation des déchets sur notre centre et un certificat d'acceptation préalable des déchets est envoyé à chaque producteur de déchets pour chaque type de déchets réceptionnés sur le site.
- Un contrôle visuel est réalisé au moment de la pesée sur le pont bascule, des échantillons peuvent être récoltés dans la benne pour contrôler les apports.
- Un portique de radioactivité est situé à l'entrée du pont bascule et une aire d'isolement camion est prévu en cas de non-acceptation des déchets.
- La pesée des camions est effectuée par le personnel de la SAS les Champs Jouault à l'arrivée et à la sortie du site sur le pont bascule avec une traçabilité complète.
- Le cas échéant, des analyses peuvent être réalisées sur notre site afin de vérifier la nature des déchets apportés par nos clients ;

3.3.3 Déroulement des déchargements sur l'ISDUND de Cuves :

Arrivée des camions : Chaque camion s'annonce à l'entrée du Site
(*Impossible d'accéder sans autorisation*)

La pesée : Chaque camion est pesé et contrôlé à son arrivée et à sa sortie.
(*Traçabilité complète, limitation des erreurs de pesée*)

Le déchargement : Les déchets déjà triés sont déchargés sur le quai prévu à cet effet.
Les déchets à trier sont déchargés dans le Bâtiment de tri
Le Bois est déchargé sur la Plateforme Bois

Temps d'attente estimé : 0 à 5 min

3.4 Les installations au 31/12/2020, amélioration et nouvel équipement :

- Un bâtiment d'accueil (175m²) adossé au pont bascule et une borne de détection de radioactivité pour le secrétariat, les bureaux administratifs, une salle de réunion et pédagogique, des vestiaires et sanitaires, une salle de pause,
- Un bâtiment de tri des D.I.B. (946,96m²) pour le tri des déchets non triés avec auvents de stockage des matériaux triés et valorisables,
- Un auvent de séchage pour le Bois (1 048m²),
- Un local pour le stockage des déchets spéciaux (DMS et DIS) résultant du tri des déchets,
- Deux quais de déchargement avec protection anti-envols (un pour les camions remorque et semi / un autre pour les Bennes OM et porteurs seul),
- Une station de traitement des lixiviats (Nucléos),
- Une aire de circulation enrobée avec parking d'accueil pour les visiteurs (possibilité d'accueillir Bus et VL),
- Une aire de lavage pour les camions de la SAS Les Champs Jouault
- Un pont bascule de 18m de long avec borne de contrôle et impression des bons de pesés à l'arrivée et la sortie de chaque camion,
- Une zone humide pour la dissipation des eaux pluviales de l'aménagement (ces eaux proviennent du ruissellement et ne sont en aucun cas au contact des déchets),
- Une mare naturelle de récupération des eaux de prairie,
- Trois bassins de réserve incendie totalisant une réserve d'eau de plus de 1 500m³,
- Une citerne souple de réserve incendie de 240m³ placée à proximité de la plateforme Biomasse,
- Une zone paysagère pour l'intégration du site dans la Vallée de la Sée,
- Un bungalow atelier auprès des casiers de stockage pour la maintenance du matériel,

- Deux bungalows atelier auprès du bâtiment de tri et de l'unité de valorisation des Biogaz,
- Une étable mobile pour le cheptel de caprin (entretien paysager du site),
- Deux volières pour la buse Harris (effarouchement des nuisibles).

3.4.1 Les équipements liés au BIOREACTEUR :

- 15 casiers de stockage dont 11 couverts en Bioréacteur, 1 casier en exploitation (casier n°12), 2 casiers en secours (casier n°15&16),
- Un réseau de collecte des lixiviats gravitaire avec pompage dans les casiers,
- Un réseau de réinjection des Lixiviats dans les casiers,
- Un réseau de collecte des Biogaz sur les casiers à l'avancement et en post-exploitation pour alimenter les unités de valorisation des Biogaz,
- Une station de traitement des Biogaz (Surpresseurs, tour de lavage biologique des Biogaz, 2 cuves à charbons actif, groupe froid),
- Une station de traitement des eaux de purge de la tour de lavage biologique des Biogaz (neutralisation des eaux à la chaux et précipitation de boues de gypse),
- 2 serres agricoles de production de microalgues (1 400 m²) pour la valorisation thermique des Biogaz,
- 4 unités de valorisation Biogaz (2 moteurs de cogénération de 800KW et 400KW électriques deux chaudière et bruleurs Biogaz de 1350 et 1900KW thermiques) et un circuit de chaleur connecté à la station de traitement des Lixiviats et aux serres agricoles.

3.5 Les moyens matériels :

3.5.1 Moyens matériels de collecte et transport de déchets :

Tous les engins routiers de la SAS Les Champs Jouault sont agréés pour le transport de déchet. Les Engins routiers fonctionnent au Gasoil.

- 6 camions Ampiroll avec remorque Ampiroll (motorisation turbo compressé, carburant gasoil),
- Plus de 200 caissons Ampiroll (10m³, 20m³, 30m³, 40m³, Ouverts ou fermés et des caissons aux normes ATEX pour les sciures) et 2 compacteurs monobloc,
- 3 tracteurs équipés de 5 Semi-remorques à fond mouvant hydraulique 90m³ – PTAC 44 Tonnes,
- 3 camions benne ordures ménagères (Renault de 19T / Renault 19T Bi compartimenté / Renault 26T Bi compartimenté).

3.5.2 Moyens matériels de travaux et d'exploitation de site :

Les engins d'exploitation fonctionnent au GNR.

- Matériel de compactage des déchets : 2 compacteurs Bomag BC 972RB (46T) / 1 compacteur Bomag BC 1 172RB (54T),
- 1 pelle à pneus avec grappin de tri KOMATSU PW 148 (local D.I.B.),
- 1 pelle à pneus avec cabine élévatrice et grappin LIEBHERR A316 (plateforme Bois),
- 2 chargeuses manuscopique (bâtiment D.I.B. et plateforme Bois),
- 1 presse à balles Mac 105 – 80 tonnes (Bâtiment D.I.B.) - valorisation des déchets recyclables,
- 2 pelles à chenilles pour l'exploitation des alvéoles/casiers et travaux divers P210/P240,
- 1 dumper pour le transport de terre pour améliorer l'exploitation des alvéoles/casiers,
- 1 Tracteur tondeuse (engin d'exploitation) adapté au terrain en pente,
- 2 Gators (engin d'exploitation) adapté au terrain en pente,
- 2 tracteurs agricoles équipés d'une tonne à eau, d'une remorque et un Giro broyeur,

- 1 Pulvérisateur de réactif désodorisant pour améliorer l'exploitation de nos installations,
- 1 Broyeur lent (mobile) TEREX - TDS820 / 493cv > neuf mise en service le 22/11/2016.
- 1 Broyeur semi-rapide (mobile) TEREX V20 / 500 cv – Occasion de 2013,
- 1 Chargeuse Caterpillar 938K équipée d'un godet de 4m³

3.5.3 Autres moyens :

- Equipements de traitement, de mesures et de contrôle des paramètres des différents rejets (déshuileur à l'entrée des bassins d'eau pluviale, débitmètres, station de traitement des lixiviats, traitement biologique des Biogaz),
- Une plateforme de tri, criblage et séchage de bois et multi matériaux,
- Logiciel d'exploitation de site Valorbis de type ERP,
- Dispositif de caméra de contrôle d'échauffement et vidéosurveillance du site,
- 2 buses de Harris et équipements pyrotechniques/sonore d'effarouchement des volatiles nuisibles,
- Un cheptel de 23 caprins pour l'entretien des espaces verts,
- 1 karcher branché sur une citerne de récupération des eaux pluviales à disposition sur une aire de lavage des véhicules,
- Equipement de protection individuelle pour chaque employé – gants de sécurité, bottes de sécurité, combinaisons, parkas, blousons, pantalons de sécurité, casques de protection,
- Filets anti-envol fixe (1000m) et mobile (200m) avec barrières de sécurité (50m).

3.6 Moyens humains et qualification du personnel :

Au 31/12/2020, la SAS Les Champs Jouault employait 30 salariés (pour 27,61 ETP) :

15 personnes dédiées à l'exploitation de l'ISDUND, 1 responsable logistique, 7 chauffeurs SPL, 1 équipier de collecte OM, 2 manutentionnaires externes, 1 chargé de communication et 1 responsable de culture de Spiruline et 2 agents d'exploitation spiruline.

100% du personnel de la SAS Les Champs Jouault est employé en CDI et suit les formations nécessaires à l'accomplissement du service (conduite d'engins, transport de marchandises, sensibilisation à l'environnement, formation de sécurité, ...).



Appuis administratifs de la société LTP (Loisel Travaux Publics - Brécey 50 /70 pers).



Appuis techniques de maintenance du matériel par l'atelier de la société TP LMC (Loisel Maintenance et Carrières – Brécey 50 /25 pers).



Appui technique effectué par le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (plus de 75 Ets adhérentes et près de 26 000 salariés).

4 RAPPORT D'ACTIVITE

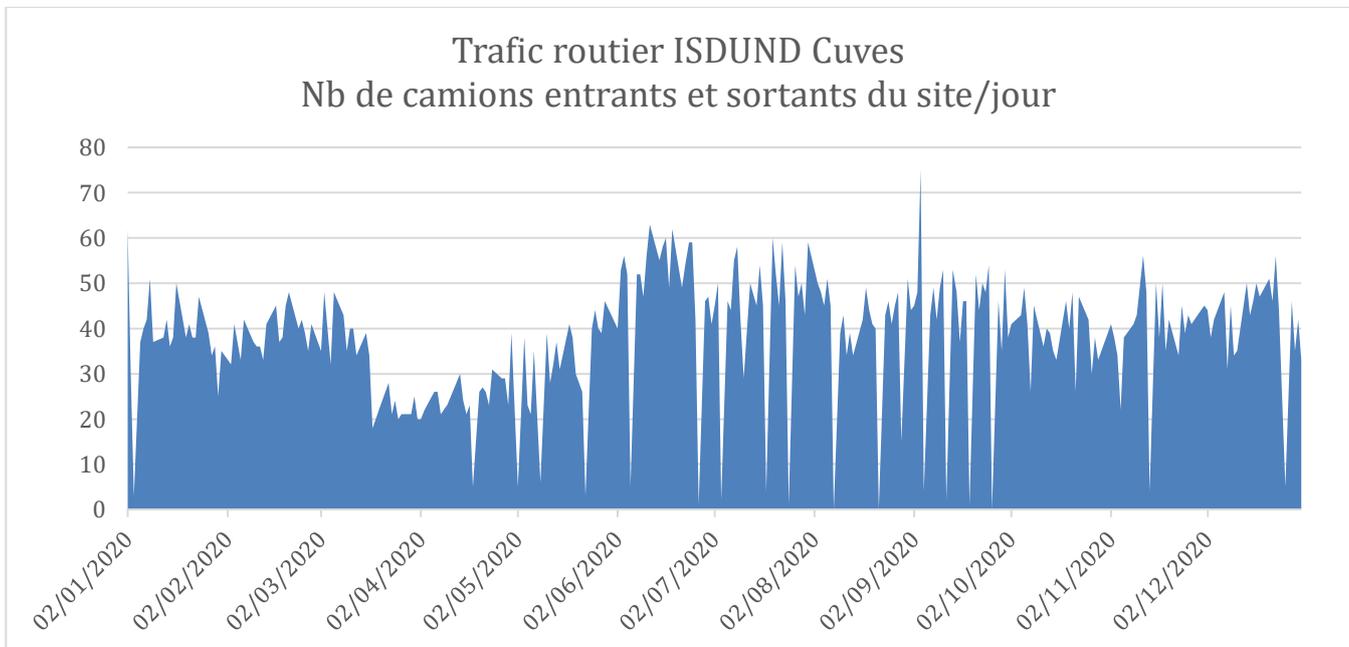
4.1 Activités globales du site :

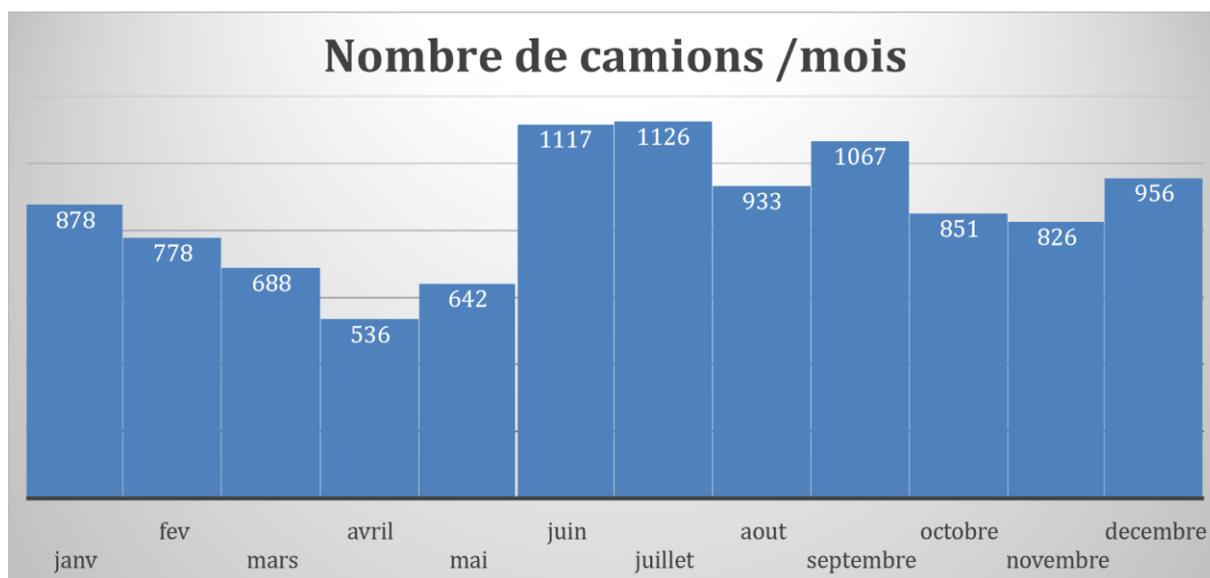
4.1.1 Horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture des installations pratiqués en 2020 sont du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 13h pour le centre de stockage de déchet et du lundi au vendredi de 8h à 17h pour le centre de tri.

4.1.2 Trafic routier

Le trafic lié à l'exploitation des installations est déterminé par les enregistrements informatiques effectués au pont bascule. Pour la période de janvier à décembre 2020, le nombre total d'entrées/sorties sur site est de 10 398. Le tonnage moyen transporté par camion est de 10,25 tonnes (contre 9,5 tonnes en 2019). Le trafic routier n'a pas dépassé 75 camions par jour (pointe atteinte en septembre avec les expéditions de fines de bois) avec en moyenne 38 camions par jour (contre 42 en 2019).





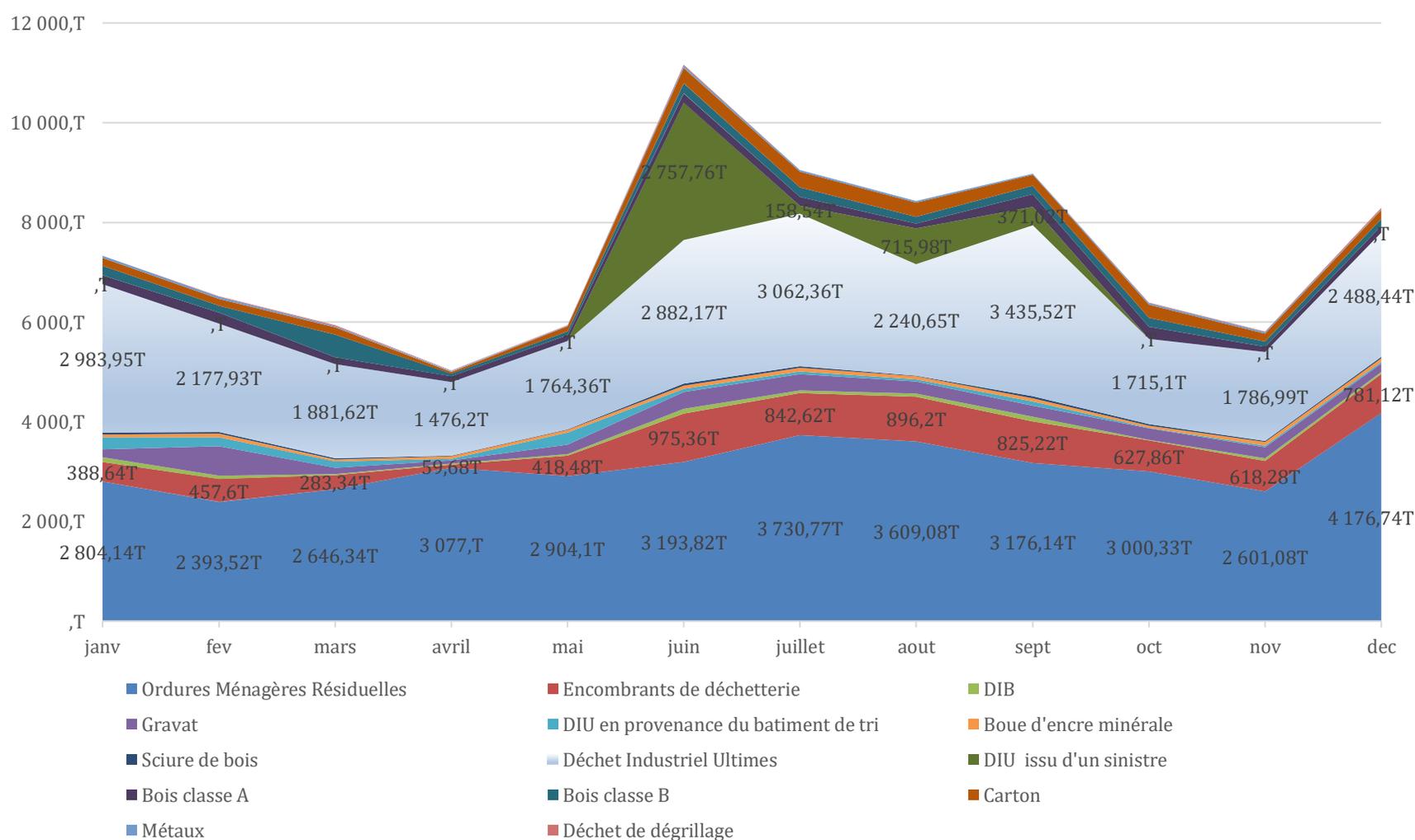
Nous constatons une légère hausse du trafic routier mensuel sur l'année 2020 par rapport à 2019 (moyenne de 866 camions/mois contre 842 camions/mois en 2019). Les mois de juin et juillet se démarquent par l'augmentation des apports de déchets liée à l'incendie de la SPHERE à Donville Les Bains.

4.1.3 Activité des Installations de stockage de Déchets Ultimes Non Dangereux :

4.1.3.1 Répartition des tonnages du 1^{er} janvier 2020 au 31 Décembre 2020

Le tableau ci-dessous présente les différentes catégories de déchets traités sur l'ISDUND de Cuves et la répartition du tonnage par type de déchets.

Répartition des tonnages réceptionnés sur l'ISDUND de Cuves en 2020



Au total, du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, l'ISDUND « Les Champs Jouault » a réceptionné 92 056,64 tonnes de déchets. **9 248,7 Tonnes de déchet ont été réceptionnées, triées et valorisées via le bâtiment de tri, 4 544,43 tonnes ont été réceptionnées triées et valorisées via notre plateforme bois et 78 263,51 Tonnes ont été stockées dont 4 003,3 tonnes issues du sinistre de la SPHERE.** La totalité des tonnages traités ont été stockée dans notre douzième casier en exploitation (casier n°11)

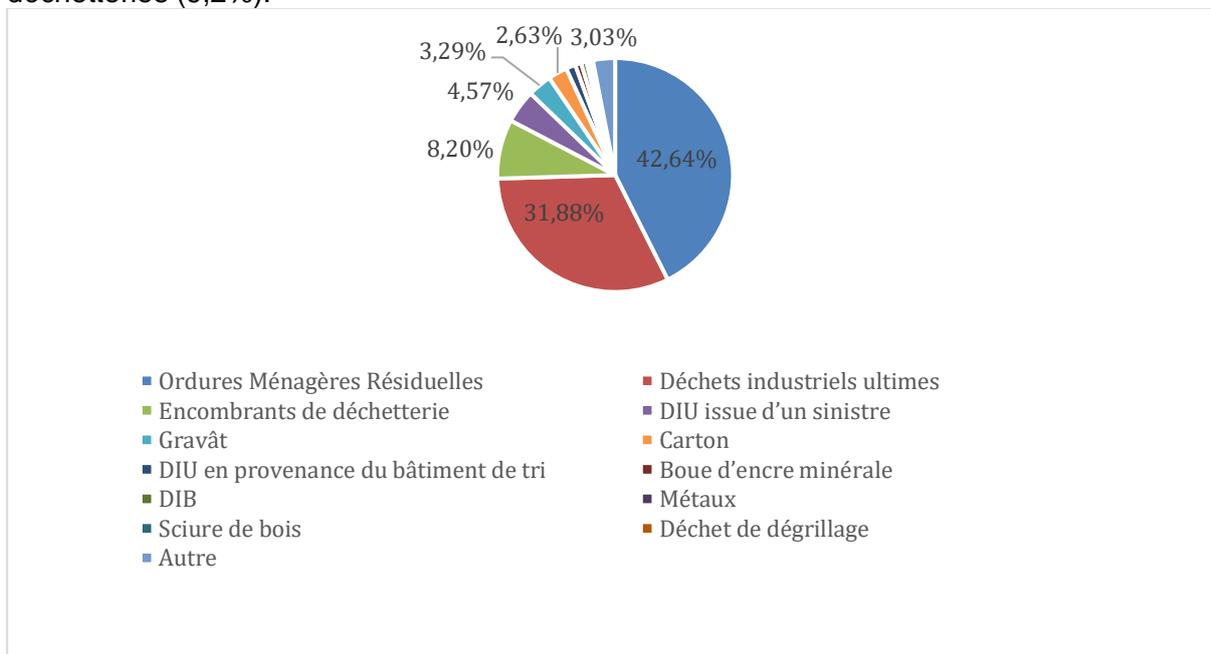
Voici dans le tableau ci-dessous le détail des tonnages des déchets entrants sur l'ISDUND de Cuves entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

Déchets entrants sur l'ISDUND de Cuves du 1^{er} janvier 2020 au 31 Décembre 2020 (hors plateforme bois)		
	Tonnes	%
Ordures Ménagères Résiduelles	37 313,06	42,64%
Déchets industriels ultimes	27 895,27	31,88%
Encombrants de déchetterie	7 174,4	8,20%
DIU issue d'un sinistre	4 003,3	4,57%
Gravât	2 877,9	3,29%
Carton	2 297,82	2,63%
DIU en provenance du bâtiment de tri	1 145,9	1,31%
Boue d'encre minérale	729,52	0,83%
DIB	638,59	0,73%
Métaux	337,81	0,39%
Sciure de bois	308,62	0,35%
Déchet de dégrillage	141,82	0,16%
Autre	2 648,2	3,03%
Total déchets rentrés sur site de Cuves	87 512,21	100
Déchets entrants dans le bâtiment de tri	9 248,7	10,57%
TOTAL déchets traités en stockage du 01/01/20 au 31/12/2020	78 263,51	89,33%

A la suite de l'incendie du centre de tri de la Sphère à Donville Les Bains le 29 mai 2020, nous avons eu l'autorisation par la DREAL d'accepter les déchets sur notre site de Cuves. Ces déchets ont été acceptées en tonnes exogènes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas comptabilisées dans nos capacités de stockage fixées à 75 000 t/an par notre arrêté préfectoral n°07-1018 du 30 octobre 2007.

Sur les 78 172,34 tonnes de déchets stockées en 2020, 4 003.3 tonnes sont issues de ce sinistre et sont donc hors capacités.

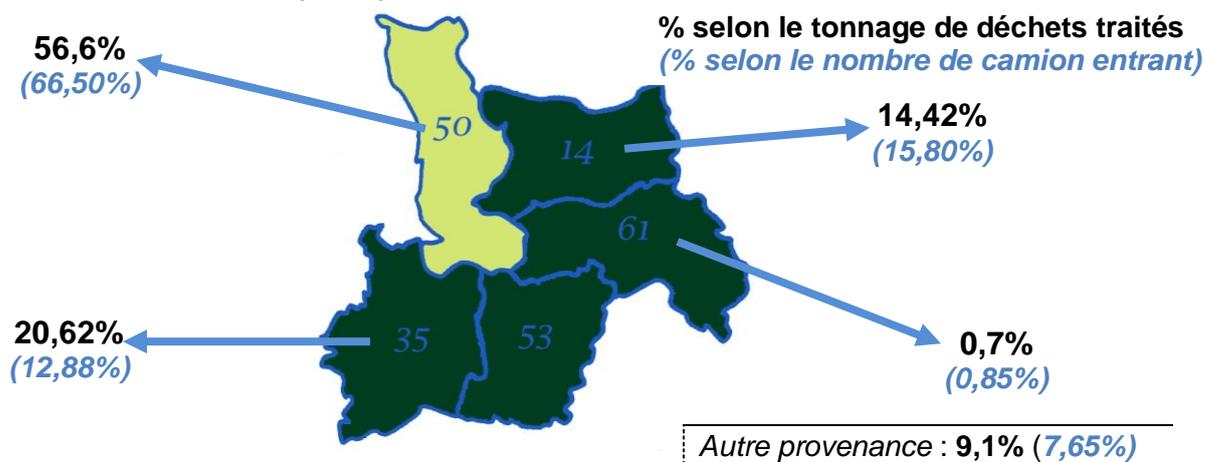
L'essentiel du tonnage de déchet traité sur l'ISDUND de Cuves est constitué d'ordures ménagères (47,73%), de déchets industriels ultimes (42,27%), et d'encombrants de déchetteries (9,2%).



Selon l'article 18.1 de notre arrêté préfectoral n°07-1018 du 30 octobre 2007 :

« Les déchets admissibles sur l'installation de stockage de déchets non dangereux et de tri de déchets banals des entreprises doivent provenir principalement des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes, conformément aux dispositions définies par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés. »

Le schéma ci-dessous indique la provenance des déchets :



La part des déchets de la Manche traité à Cuves représente cette année en volume plus de 56,5% des déchets entrants sur notre site (contre 44,5% en 2019). Les déchets en provenance de l'Ille et Vilaine sont beaucoup moins représentés par rapport au début de notre activité (63,3% en 2010) avec 20.6% en 2020. Cette diminution du pourcentage s'explique par l'augmentation des déchets provenant de la Manche et en particulier du sinistre qui a eu lieu sur le site de la SPHERE.

Ce schéma démontre que les provenances des déchets admis sur l'ISDUND de Cuves sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 30 Octobre 2007. Les déchets admis sur les Installations de Cuves proviennent principalement des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes.

4.1.4 Valorisation matière

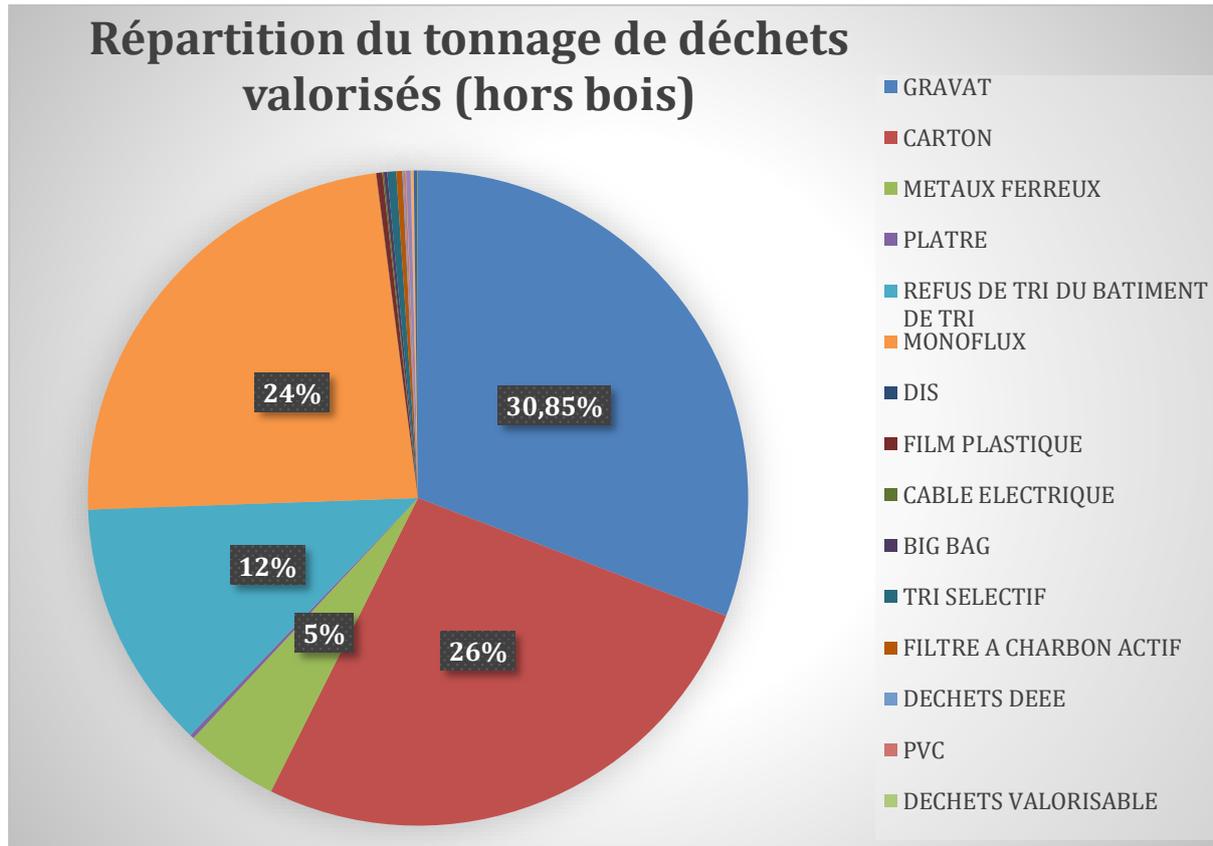
4.1.4.1 *Activité du centre de tri*

Les Encombrants de déchèterie et Déchets industriels banals, selon leur composition et leur provenance, sont constitués de matériaux valorisables. La valorisation de ces matériaux est réalisée par le tri de ces déchets dans notre centre de tri. La majeure partie des déchets triés sur notre installation proviennent des Déchets collectés par la SAS Les Champs Jouault en monoflux ou en caissons séparés (DIB, Carton, Bois, ...).

Au cours de cette année d'exploitation, **9 336,87 tonnes** de déchets ont été valorisées ou retraitées sur **9 248,7 tonnes** de déchets triées dans notre centre de tri, (*6 349,1 tonnes valorisées en 2019*). La massification des expéditions des matières valorisées génère des stocks de matière à valoriser, c'est pourquoi fin 2020, nous estimons avoir 121,41 tonnes de matières valorisables en stock sur notre site. Cette activité de tri a généré 1 150,32 tonnes de refus de tri traitées dans nos casiers de stockage en mode Bioréacteur. A noter cette année la quantité importante de monoflux que nous avons réceptionné et expédié. Nous servons de plateforme de stockage et de transfert pour l'entreprise SPHERE en attendant la fin des travaux de leur site de Villedieu les Poêles (à la suite de l'incendie de leur centre de tri de Donville Les Bains).

Déchets valorisés du centre de tri DIB pour l'année 2020				
Type	Volume Valorisé	Unité	Volume en Stock	Unité
GRAVAT	2880,63	T	0	T
CARTON	2473,14	T	0	T
METAUX FERREUX	426,08	T	0	T
PLATRE	19,14	T	0	T
REFUS DE TRI DU BATIMENT DE TRI	1150,32	T	0	T
MONOFLUX	2197,06	T	0	T
DIS	1,32	T	0	T
FILM PLASTIQUE	26,96	T	5,72	T
CABLE ELECTRIQUE	6,86	T	4,63	T
BIG BAG	15,46	T	0	T
TRI SELECTIF	40,58	T	80,28	T
FILTRE A CHARBON ACTIF	27,7	T	0	T
DECHETS DEEE	6,13	T	3,55	T
PVC	8,84	T	0,68	T
DECHETS VALORISABLE	1,73	T	1,38	T
PNEU	20,68	T	6,2	T
TERRE POLLUEE	1,48	T	0	T
PLASTIQUE DIVERS	12,74	T	14,19	T
EAU USEE DE DECANTATION	15,78	T	0	T
CUVES 1000L	0,9	T	4,78	T
ALUMINIUM	2,64	T	0	T
TOTAL	9336,17	T	121,41	T

Répartition du tonnage de déchets valorisés (hors bois)



Comme en 2018 et 2019, les gravats sont les matériaux les plus valorisés sur notre centre de tri de Cuves, ils représentent 31% des déchets valorisés en 2020. Ces gravats sont généralement valorisés en remblaiement de carrière sur le site LTP de La Horique (Le Grand-Celland).

Le carton reste le deuxième flux de matière valorisée (26% des tonnages sur l'année 2020). Afin de massifier le transport des matières valorisées, ces cartons sont conditionnés en balles (le poids moyen des balles de carton est de 850 kg). Nos balles de cartons sont revendues à nos clients collecteurs et négociants de déchets. Ainsi, nous optimisons le transport des matières via les retours à vide de nos clients collecteurs.

Contrairement à 2019, ce sont les monoflux qui arrivent en troisième avec 24% et les métaux ferreux sont le quatrième flux de matières valorisées sur notre centre de tri (5% des tonnages sur l'année 2020). Ces déchets sont triés par matières et typologie de métaux avant d'être expédiés vers les installations agréées de nos clients collecteurs et recycleurs. Ces métaux sont généralement revendus à des fonderies pour produire de l'acier recyclé.

Conformément à nos engagements environnementaux, la majeure partie des matières valorisables est expédiée de nos installations via les retours à vide des transports de déchets de nos partenaires (sous réserve de leurs agréments pour la valorisation des matières). Les transports sont ainsi diminués et l'empreinte carbone liée à notre activité de tri est minimisée.

4.1.4.2 *Activité plateforme bois*

Notre plateforme bois est classée sous le régime Autorisation depuis le 30 juin 2020. Nous y réceptionnons du Bois « Déchet » & « Forestier », que nous trions, conditionnons et le valorisons en combustible biomasse.

Bois valorisé (expédié) de la plateforme bois pour l'année 2020			
Type	Volume Valorisé	Unité	%
BOIS BROYÉ (Y COMPRIS BOIS A)	2 399	T	40,5%
FINES DE BROYAGE	2 884	T	49%
PALETTES BOIS	197	T	3,3%
PLAQUETTE BOCAGERE	290	T	5%
BOIS CLASSE A	13	T	0,2%
REFUS DE TRI DE LA PLATEFORME BOIS	15	T	0,25%
FINES DE PAILLAGES	101	T	1,75%
TOTAL	5 899	T	100%

Au cours de l'année 2020, nous avons reçu **4 544 tonnes** de bois et valorisé **5 899 tonnes** de Bois via notre plateforme bois (plaquettes pour chaufferies). Le bois classe A broyé (SSD) représente 40,5% du bois valorisé La plaquette forestière et bocagère représente 5% (32% en 2019) du bois que nous avons valorisé en 2020. La part la plus importante étant le bois broyé (SSD) utilisé également pour les chaufferies industrielles. La baisse de valorisation de la plaquette bocagère est due au fait que nous avons perdu notre principal client pour ce produit.

Les emballages concernés par la SSD (Sortie de Statut de Déchets) sont identifiés par les codes « Déchets » suivants :

- 15.01.03 : Emballages en bois
- 20.01.38 : Déchets de bois issus des fractions de déchets municipaux collectées séparément
- 19.12.07 : Déchets de bois provenant du traitement mécanique des « déchets issus du traitement mécanique des déchets correspondant aux deux codes précédents ».

Fin 2020, **4 685 tonnes** de matières valorisables sont stockées en attendant d'être valorisées.

4.1.5 Incidents d'exploitation

Voici, par ordre chronologique, les principaux incidents d'exploitation et non-conformités survenus en 2020 :

- 06/01/2020 : Odeurs de biogaz dans le bourg de Cuves

Mr le maire de Cuves et une habitante de la commune nous ont signalé des odeurs de biogaz dans le bourg de Cuves. Le casier 5 n'étant pas encore totalement étanchéifié, des dégagements de biogaz se font.

Actions mises en place :

- Ouverture du dégazage à l'avancement
- Finaliser la fermeture du casier 5 avec l'intervention de la société FLI

- 10/02/2020 : Nombreux envols sur le site

La tempête Ciara a provoqué des envols de déchets sur et à l'extérieure du site. Certains de nos filets anti-envol ont été renversés avec le vent.

Actions mises en place :

- Remise en place des filets anti-envol
- Ramassage des envols avec l'aide de l'entreprise de réinsertion Sémaphore.

- 01/05/2020 : Moteurs de cogénération n°2 à l'arrêt pendant 3 jours

Les casiers 9,13 et 14 n'étaient pas captées à cause de présence de lixiviat dans le réseau de dégazage. Les vannes de purges des condensats des biogaz n'apparaissaient pas sur le plan des réseaux et lors des opérations de réinjection de lixiviats, une de ces vannes étaient restées ouvertes. Cela a provoqué la mise en défaut du moteur.

Action mise en place :

- Mise à jour le plan des réseaux avec la société BETA Environnement.

- 17/09/2020 : Echauffement dans les big bag de charbon actif de la tour de lavage exploitée par l'entreprise Gaséo

L'humidité ambiante au contact des charbons actif usagés a entraîné une surchauffe des charbons actifs et de la palette bois qui les supportait.

Action mise en place :

- Arroser les big bag de charbon actif avec l'aide de notre tonne à eau
- Demander à Gaséo de commander des big bag étanches pour stocker les charbons actifs usagé dans l'eau

4.1.6 Tests de situation d'urgence réalisés

L'ISDUND de Cuves est certifié ISO 14 001 depuis décembre 2009, ISO 9 001 en 2014 et ISO 50 001 depuis octobre 2015. L'ensemble des salariés sont sensibilisés aux situations d'urgences qui peuvent se présenter à eux au sein de l'ISDUND. Des consignes de sécurité ont été mises en œuvre, transmises aux salariés lors d'entretien de sensibilisation et affichées à proximité des risques sur l'ISDUND. Ces consignes ont pour but de faire de la prévention auprès des salariés afin qu'ils réagissent au mieux en cas d'incident.

Des tests de situation d'urgence sont mis en place pour former les salariés et contrôler la bonne application des consignes de sécurité sur le terrain.

Conformément à notre engagement d'amélioration continue, tous ces tests font l'objet en cas de besoins d'actions correctives.

3 tests de situation d'urgence ont été effectués au cours de l'année 2020 :

- 15/07/2020 Déversement de produits dangereux dans un regard à proximité du cribleur de la plateforme bois.

Cet exercice a été réalisé dans le but de tester la réaction du personnel travaillant à proximité de la plateforme bois. L'objectif de ce test était de refaire un point sur l'emplacement des caniveaux et des différents moyens d'obturations (boudins absorbants) à disposition en cas de déversement de produit dangereux sur la plateforme bois.

Les salariés testés connaissaient l'emplacement des différents caniveaux et du stock d'absorbant. Cependant, nous nous sommes rendu compte que les boudins absorbants étaient situés trop loin de la plateforme bois et donc qu'il était important de recommander des boudins absorbant pour les placer à proximité.

- 17/09/2020 Echauffement dans les big bag de stockage de charbons actifs.

L'entreprise GASEO, gérante de notre installation de valorisation des biogaz et des moteurs de cogénération utilise des charbons actifs pour traiter les résidus de soufre issus du biogaz. Ces charbons actifs sont renouvelés régulièrement afin qu'ils puissent être efficace dans le traitement des H₂S.

Lors du changement des charbons, ils sont stockés sur palette au niveau de notre plateforme de traitement des lixiviats avant expédition.

Un départ de feu a eu lieu au niveau d'un big bag dû à l'échauffement de la palette de bois qui était sous le big bag.

À la suite de cet incident, nous avons utilisé un autre type de big bag (hermétique) afin de garder de l'humidité dans les charbons actif.

- 26/10/2020 Blessure au bras dû à un écoulement de produit corrosif.

Ce test a été réalisé dans le but de voir si Margaux Bouvart (responsable de la production de spiruline) était en capacité d'appliquer la consigne de sécurité en cas de blessure corporelle. Ce test lui a permis de voir les moyens mis en place par l'entreprise en EPI (trousse à pharmacie) et consigne de sécurité afin d'exercer les premiers soins.

5 SUIVI DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

5.1 Suivi de la certification ISO 14001-9001-50001 :

5.1.1 Qu'est-ce que les Normes ISO 14001, ISO 9001 et ISO 50001 :

Les normes ISO 14001, 9001 et 50001 sont des normes internationales qui constituent un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales, qualité et énergétiques dans les activités de l'organisme afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement.

La mise en place d'un système de management selon le référentiel ISO repose sur une démarche volontaire qui doit permettre :

- De mieux connaître les impacts générés par les activités de l'organisme
- De garantir le respect de la réglementation et d'être à même d'anticiper sur les évolutions à venir de celle-ci
- D'être en mesure d'améliorer les pratiques dans une logique de progrès continu dans le sens d'une réduction des impacts de l'entreprise

Les systèmes de managements environnementaux, qualité et énergie inscrivent directement l'entreprise dans une logique de développement durable de qualité et de suivi des consommations d'énergie. L'obtention de ces certifications sont accordées à l'issue d'un audit effectué par un organisme agréé indépendant et renouvelé annuellement.

5.1.2 Application de la Norme ISO 14001-9001-50001 sur l'ISDUND de Cuves :

Le suivi des exigences réglementaires applicables exigé par les normes ISO 14001-9001-50001 est externalisé et réalisé par le Bureau d'étude Galata.

La certification ISO 14001 V2015 est un gage de performance environnementale de la SAS Les Champs Jouault. Les moyens mis en œuvre pour limiter au maximum les risques environnementaux ont permis à la société de conserver cette certification depuis 2009.

La certification ISO 9001 V2015 est la norme qui définit les exigences nécessaires à la définition d'un système de management de la qualité. Ce système de management est basé sur le découplage de l'entreprise par la définition de processus de management, de réalisation et supports en lien avec les différentes activités de l'entreprise. Le système qualité mis en œuvre par la SAS Les Champs Jouault a permis de conserver la certification depuis 2014.

Initié en février 2015, nous avons étendu le périmètre de certification de la norme ISO 50 001 à l'ensemble des activités de la SAS Les Champs Jouault. L'ISO 50001 permet de développer une gestion méthodique de l'énergie afin de tendre vers la performance énergétique. À partir d'une revue énergétique, basée sur les différentes utilisations de l'énergie dans l'entreprise et sur un plan de comptage des énergies, nous fixons des objectifs et des cibles énergétiques à atteindre conformément aux exigences de la norme.

Les entreprises certifiées ISO doivent être auditées tous les ans afin de vérifier la conformité de leurs systèmes de management (Qualité, Environnement et Énergétique dans notre cas) est conforme aux exigences des normes. Notre dernier audit a été réalisé par l'Afnor Certification en décembre 2020. Il s'est soldé par le renouvellement de nos certifications ISO (50 001, ISO 9001 & ISO 14 001).



Soucieux de l'impact environnemental de nos activités, nous disposons, depuis 2009, de la certification ISO 14001.

L'amélioration continue de la qualité de nos services à une place importante dans l'ADN de notre entreprise. C'est pour cela que depuis 2014 nous sommes certifiés ISO 9001.



Convaincu que chaque acteur a un rôle à jouer dans la gestion de l'énergie, nous avons choisis de réduire notre impact en élaborant un système de management énergétique reconnu par notre certification ISO 50001.

5.2 Bilan Météorologique

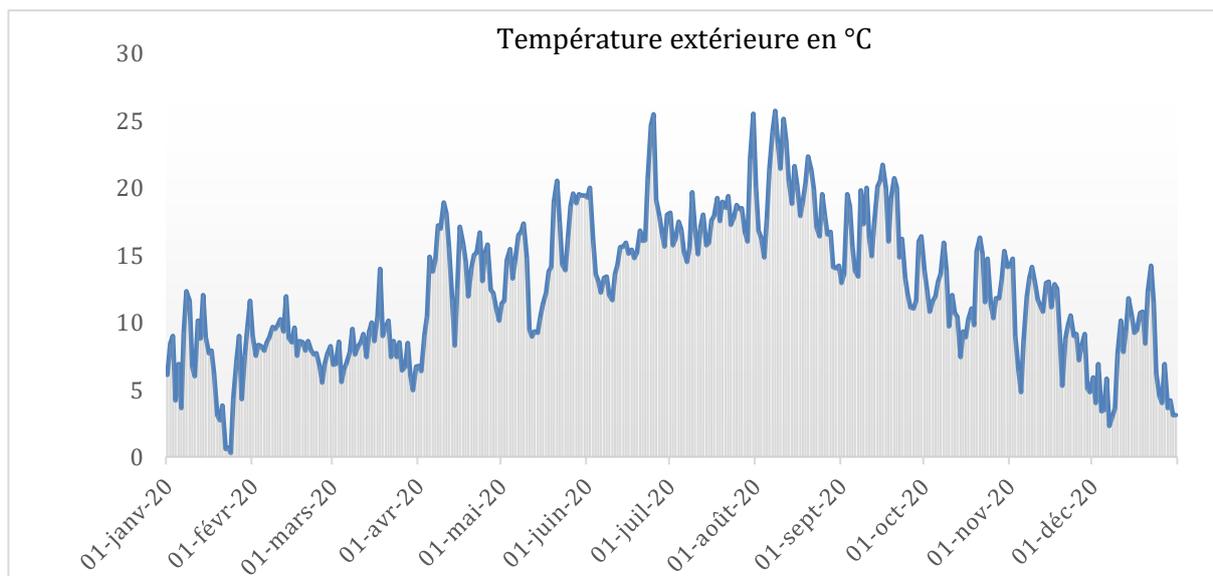
Selon notre arrêté préfectoral n°07-1018 du 30 octobre 2007 :

« L'exploitant tient à jour un registre sur lequel il reporte les éléments nécessaires au calcul du bilan hydrique de l'installation.

Les données météorologiques nécessaires, à défaut d'instrumentation sur le site, doivent être recherchées auprès de la station météorologique la plus proche du site et reportées sur le registre. »

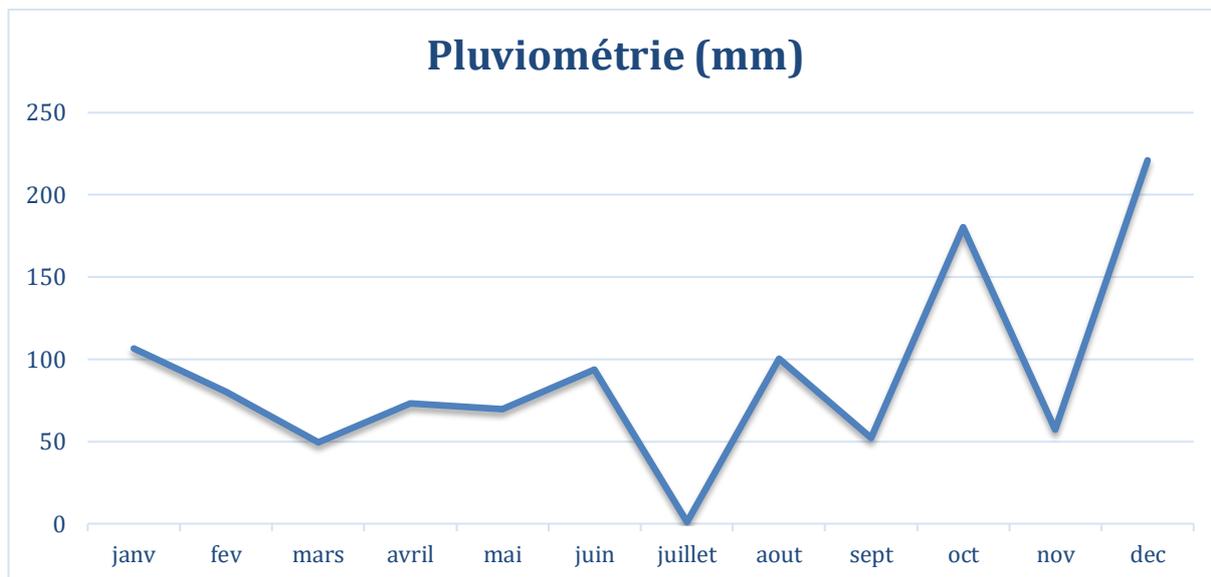
Les données présentées proviennent de notre station météo située sur la couverture du casier n° 3.

En 2020, la température moyenne sous abri oscille de 25,7 degrés le 8 août à 0,3 degré le 24 janvier. La température moyenne annuelle constatée est de 12,5°C.

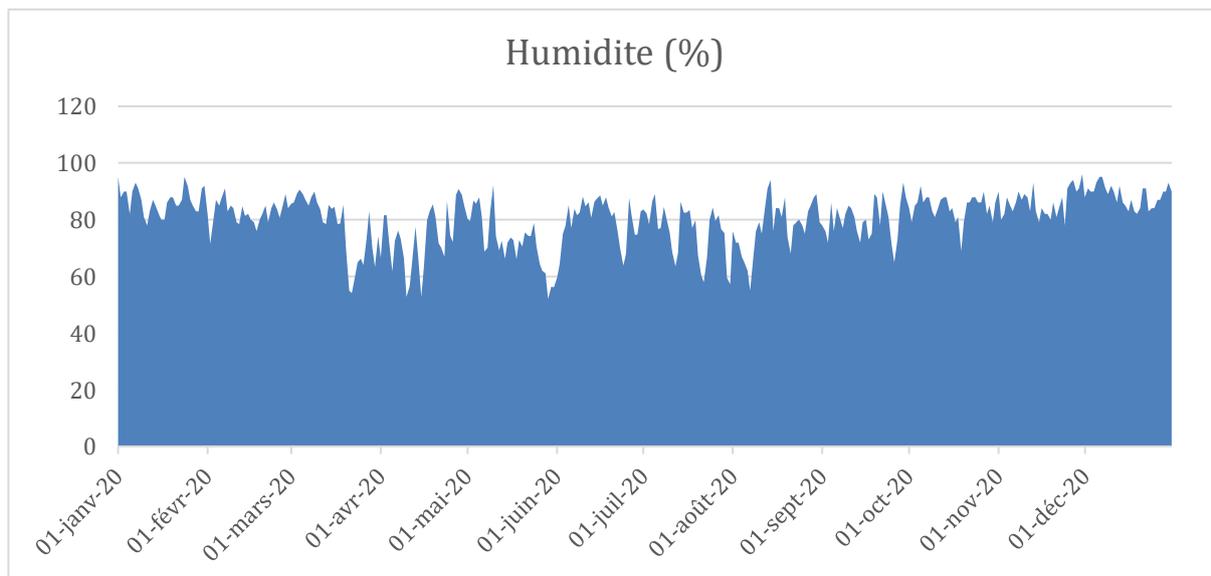


Le graphique ci-dessous présente la hauteur des précipitations de janvier à décembre 2020. L'année 2020 a été marquée par une pluviométrie au-dessus de la normale avec un total de 1085 mm de précipitation (996 mm en 2019).

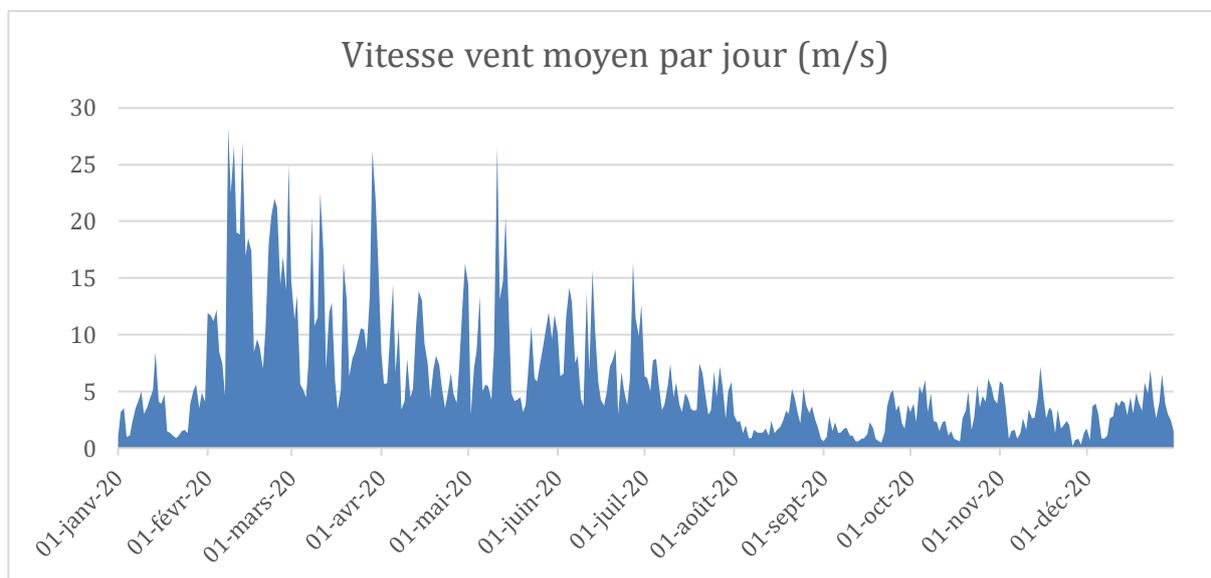
Il est constaté des pics de pluviométrie sur les mois d'octobre et décembre (respectivement 180,5 et 221 mm). L'ISDUND de Cuves est soumis à des précipitations sur l'ensemble de l'année avec cette année un mois de juillet très sec (1mm).



Concernant le taux d'humidité relative moyenne relevée sur l'ISDUND Les Champs Jouault, les mois de juin et août sont les mois les plus secs de l'année avec des valeurs à moins de 65% d'humidité dans l'air. A l'inverse, les mois de janvier et décembre sont les plus humides.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la vitesse moyenne des vitesses du vent en m/s de janvier à décembre 2020. Des pics de force du vent apparaissent entre février et mai alors qu'en 2019 les pics de vent apparaissaient entre juillet, août et septembre/octobre.



En 2020, l'évolution de la vitesse moyenne des vitesses du vent en m/s nous permet de constater une légère hausse par rapport à l'année 2019. Les pics de force du vent ont atteint en 2020 le statut de « Tempête ». Ces pics correspondent à des vitesses de vent d'environ 100km/h pendant 4 jours en février, une journée en mars et une journée en mai.

Echelle anémométrique Beaufort et vitesse du vent.

Chiffre Beaufort	Terme descriptif	Vitesse du vent à une hauteur de 10 m au dessus d'un terrain plat et découvert		
		Vitesse en noeuds	Vitesse en m/s	Vitesse en km/h
0	Calme	<1	0 à 0,2	0 à 0,8
1	Très légère brise	1 à 3	0,3 à 1,5	0,9 à 5,5
2	Légère brise	4 à 6	1,6 à 3,3	5,6 à 12
3	Petite brise	7 à 10	3,4 à 5,4	12,1 à 19,5
4	Jolie brise	11 à 16	5,5 à 7,9	19,6 à 28,5
5	Bonne brise	17 à 21	8,0 à 10,7	28,6 à 38,5
6	Vent frais	22 à 27	10,8 à 13,8	38,6 à 49,7
7	Grand frais	28 à 33	13,9 à 17,1	50 à 61
8	Coup de vent	34 à 40	17,2 à 20,7	62 à 74
9	Fort coup de vent	41 à 47	20,8 à 24,4	75 à 88
10	Tempête	48 à 55	24,5 à 28,4	89 à 102
11	Violente Tempête	56 à 63	28,5 à 32,6	103 à 117
12	Ouragan	64 ou plus.	32,7 ou plus.	118 ou plus

Pour l'année 2020, la majeure partie de ces vents se trouve être des vents peu contraignants en termes d'exploitation, ce sont des vents de Sud et d'Ouest avec pour chacun de ces vents entre 97 et 95 jours de présence entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020. Les vents les plus contraignants sont les vents d'Est et Nord avec en tout 64 jours de présence (84 jours en 2019). En effet, les vents les plus contraignants pour les risques d'envols de déchets se trouvent être les vents d'Est et de Nord pour l'exploitation du casier 11. Avec ces vents, les membres du personnel de la SAS Les Champs Jouault doivent être plus vigilants sur la propreté du site et de ses alentours.

Provenance des vents sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Provenance des Vents	Nombre de jours de présence	% sur l'année
Nord	15	4,00%
Nord Est	34	9,50%
Est	15	4,00%
Sud Est	18	5,00%
Sud	58	16,00%
Sud-Ouest	97	26,50%
Ouest	95	26,00%
Nord-Ouest	16	4,50%
Pas de vent	17	4,50%
TOTAL	365	100%

5.3 Suivi de la production et des analyses de Lixiviat

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1018 du 30 Octobre 2007 :

« Il est procédé, semestriellement, à un prélèvement et à une analyse de la qualité des lixiviats bruts sur les paramètres suivants :

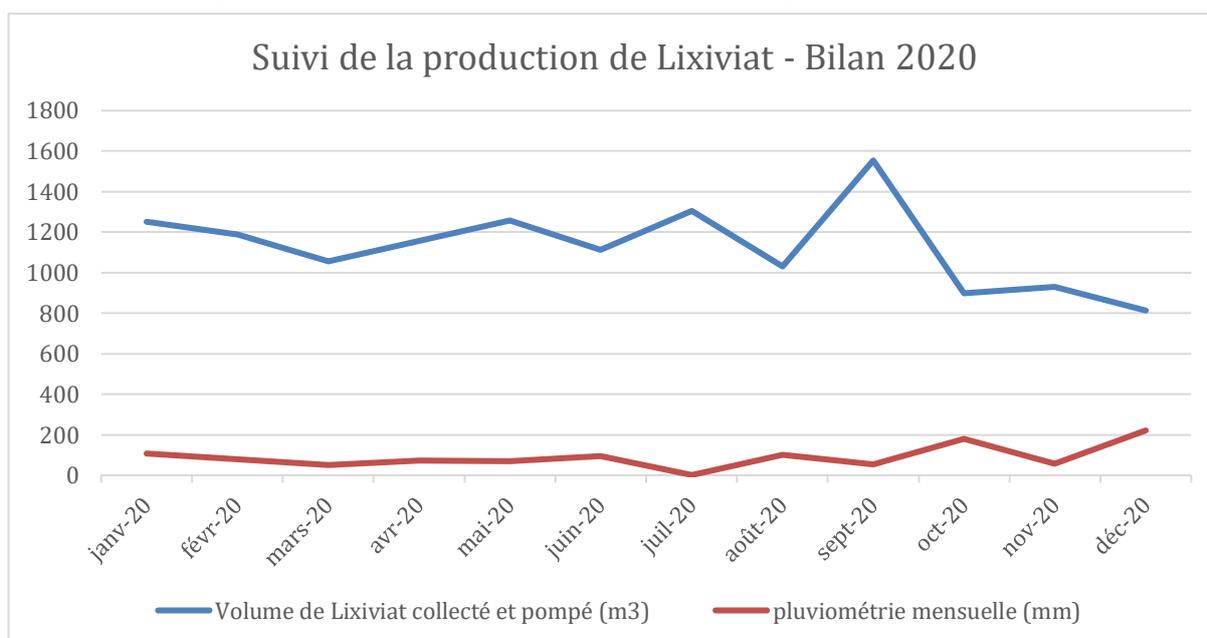
- Résistivité
- Matières en suspension totale (MEST)
- Carbone organique total (COT)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Phosphore total
- Phénols
- Métaux totaux dont : Cr, Cd, Pb, Hg,
- As
- Fluor et composés (en F)
- CN libres
- Hydrocarbures totaux
- Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
- Demande biochimique en oxygène (DBO5)
- Azote global
- Ammoniaque
- Substances toxiques bioaccumulables ou nocives pour l'environnement dont les listes figurent dans le guide technique relatif aux décharges et centres de stockage de déchets ménagers et assimilés
- Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al.

Résultats :

Ces analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche une fois tous les trois mois.

Le débit de Lixiviat arrivant dans le dispositif de traitement des lixiviateurs est mesuré en continu.

En 2020, nous avons collecté et pompé **13 550 m³** de lixiviat provenant du réseau de drainage des casiers de stockage de déchets ultimes non dangereux. Ci-après le graphique de l'évolution de la production de lixiviat comparativement à la pluviométrie :



5.4 Suivi du traitement des Lixiviateurs

Selon l'Arrêté Préfectoral n° 07-1018 du 30 Octobre 2007 :

« L'installation de traitement possède les caractéristiques suivantes :

- puissance thermique maximale 250 kW*
- température de l'eau 80°C*
- débit maximum des ventilateurs 180 000 m³/h. »*

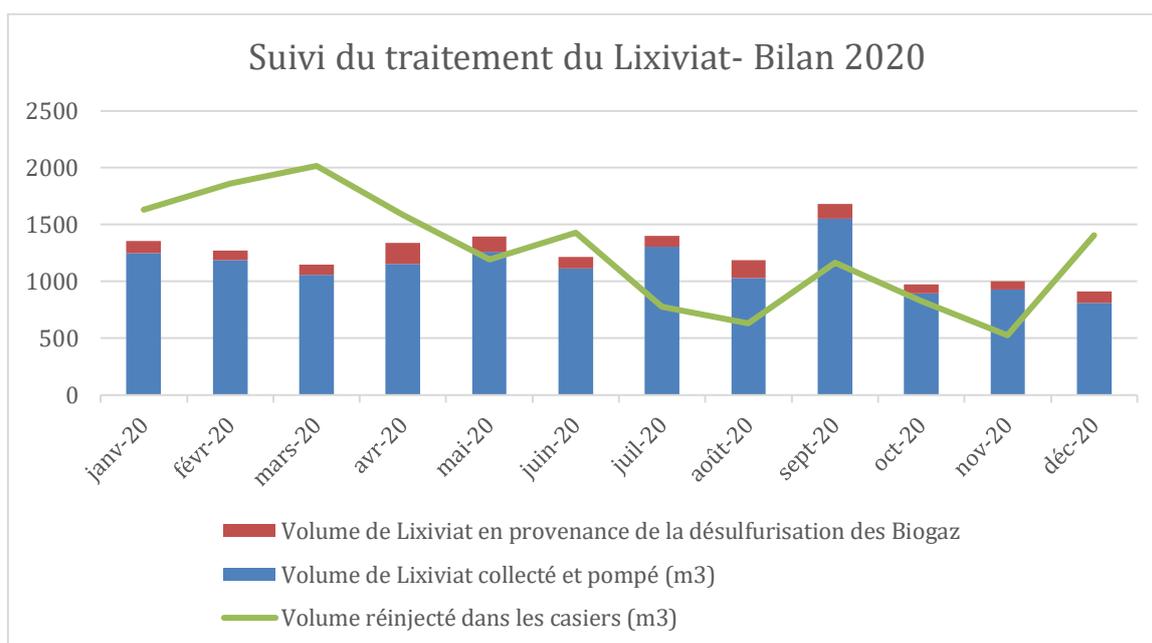
Le traitement des Lixiviateurs est effectué par évapo-concentration (procédé NUCLEOS de la société AEROE), cette installation comprend :

- 2 locaux chaufferies munies de deux chaudières (brûleur Biogaz),
- 3 modules d'évaporation,
- 2 cuivons enterrés,
- Un local de rétention pour les produits d'entretien

Toutes ces installations sont disposées sur une dalle béton étanche reliée aux lagunes de Lixiviateurs. Cependant comme pour l'année 2019, l'installation est en maintenance (problème d'automatisme non pris en charge par l'installateur PRODEVAL) et aucun lixiviat ne fût traité par évapo-concentration. Le réchauffage du lixiviat a néanmoins permis de traiter du lixiviat par évaporation dans les lagunes 2 et 3.

Pour 2021, nous allons réaliser un traitement de 3000 m³ de lixiviateurs par le procédé d'Osiose Inverse. Un dossier de porter à connaissance va être déposé à la DREAL courant 2021.

Mois	Volume de Lixiviat collecté et pompé (m ³)	Volume de Lixiviat en provenance de la désulfuration des Biogaz	Volume réinjecté dans les casiers (m ³)
janv-20	1250	108	1 631
févr-20	1187	84	1 862
mars-20	1057	89	2 017
avr-20	1156	184	1 586
mai-20	1259	136	1 196
juin-20	1113	101	1 428
juil-20	1304	96	776
août-20	1031	158	629
sept-20	1554	130	1163
oct-20	898	76	827
nov-20	929	71	526
déc-20	813	101	1 408
Total	13 550	1 334	15 049



Au total en 2020, il a été collecté 13 550 m³ de lixiviat (gravitaire et pompage). La SAS Les Champs Jouault a réinjecté pour le développement du Bioréacteur 15 049 m³ de lixiviat dans les différents casiers fermés. Le réchauffage des lixiviats entre les bassins 2 et 3 permet de traiter du lixiviat par évaporation.

Nous avons en 2019 plus de lixiviat à traiter que la quantité de lixiviat réinjectée dans nos casiers. Cependant au 31 Décembre 2019, il restait des capacités de stockage de lixiviat dans nos lagunes n°1 et 2. L'année 2020 a été très pluvieuse et nous avons donc effectué plus de réinjection de lixiviat. Au 31 Décembre 2020, les bassins 2 et 3 étaient remplis.

Le suivi des analyses du lixiviat est réalisé par le Laboratoire Départemental de la Manche conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Résultats (cf. annexe 1) :

Paramètre	Unité	15/12/2009	25/11/2019	28/05/2020	26/11/2020
MEST	mg/l	46	120	150	58
DCO	mg/lO2	2376	1337	1766	1272
DBO5	mg/lO2	1250	79	41	44
Hydrocarbures	mg/l	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10

5.5 Suivi des eaux

5.5.1 Eaux de ruissèlement

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 :

« **34.1 Eaux de ruissellement interne**

Une analyse au minimum trimestrielle en phase d'exploitation et semestrielle en période de suivi de la qualité des eaux dans les bassins de décantation et d'orage BEP1, BEP2, BEP3, BEP4 qui regroupent les eaux n'ayant eu aucun contact avec les déchets est effectuée sur les paramètres suivants :

- Matières en Suspension (MEST)
- Carbone Organique Total
- Demande Biochimique en Oxygène
- Demande Chimique en Oxygène
- Azote global
- Hydrocarbures Totaux

Il est mesuré et enregistré en continu le volume d'eaux de ruissellement internes en sortie des bassins de décantation et d'orage BEP1, BEP2, BEP3, BEP4. »

Résultats (cf. annexe 2) :

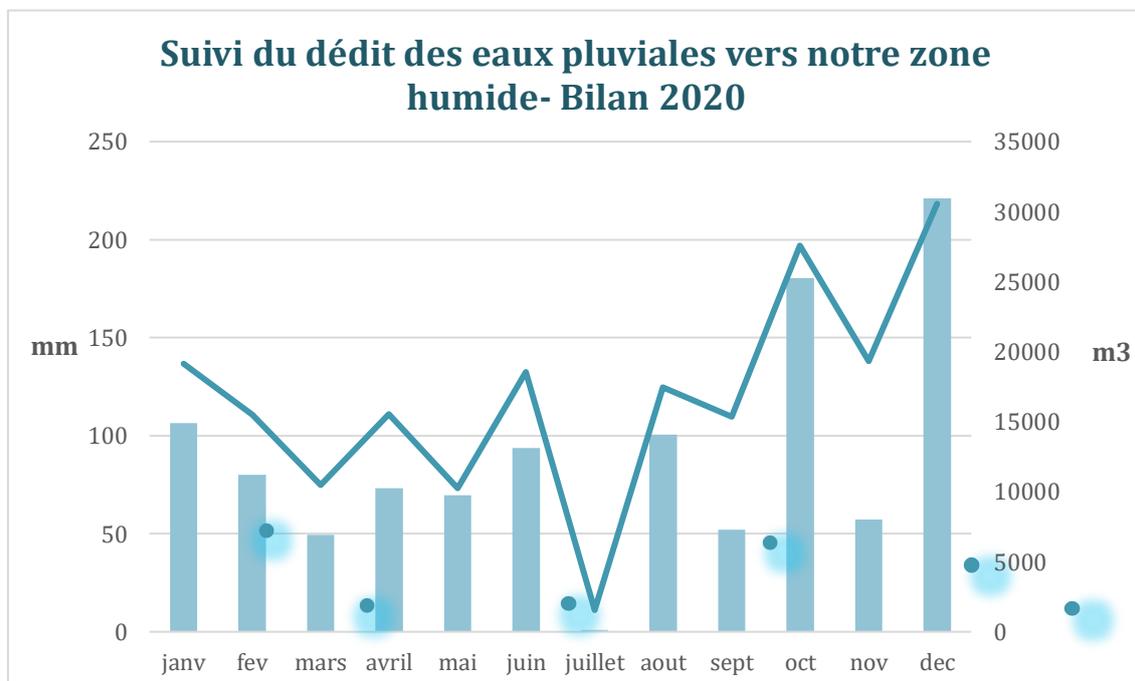
Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche sur les 3 Bassins d'Eaux Pluviales de l'ISDUND de Cuves. Le BEP 1 (bassin de récupération des eaux pluviales de surfaces des alvéoles 11 à 20) ne peut être analysé puisqu'il n'est pas encore réalisé.

Paramètres	Unités	Valeurs limites	05/02/2020			11/06/2020			20/08/2020			26/11/2020		
			BEP 2	BEP 3	BEP 4	BEP 2	BEP 3	BEP 4	BEP 2	BEP 3	BEP 4	BEP 2	BEP 3	BEP 4
PH	unité PH		7,1	7,4	7,1	7,6	VIDE	6,3	8,2	VIDE	VIDE	6,8	6,8	5,7
MEST	mg/l	<30	13	85	8	10		97	37			5	9	<2
COT	mg/l	<70	5,6	58	3,3	11		54	11			7,5	18	6,8
DCO	mg/l O2	<125	17	181	10	36		295	75			17	98	<10
DBO5	mg/l O2	<30	3	60	1,9	6		43	12			3	3	1
Azote globale	mg/l	<30	1,6	42	2	1,9		8	4			3,5	9,3	12
Hydrocarbures totaux	mg/l	<10	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10		<0,10	<0,10			<0,10	<0,10	<0,10

4 paramètres analysés sont supérieurs aux valeurs limites fixées par notre Arrêté Préfectoral d'Autorisation pour les matières en suspension (MEST), la DCO, et la DBO5 et l'azote globale. Ceci s'explique par la présence de limon dans les BEP à la suite de travaux de terrassement généraux du site et les fortes précipitations de février et juin. L'utilisation d'une balayeuse et une vidange plus régulière de nos débourbeurs/déshuileurs (2 fois par an au lieu d'une fois) nous permettra d'améliorer ces données.

Le débit d'eau de ruissellement arrivant dans les différents bassins d'eaux pluviales est mesuré en continu par un débitmètre avant d'être envoyé vers la zone humide.

Sur l'année 2020, **201 326 m³** d'eaux pluviales en provenance des bassins de récupération ont été renvoyées vers la zone humide (179 198 en 2019). Les eaux de ruissèlement des voiries ont préalablement été filtrées par des déshuileurs débourbeurs avant d'être dirigées vers nos Bassins d'Eaux Pluviales.



Le graphique confirme que le volume d'eau renvoyé dans la zone humide suit la pluviométrie mensuelle. La SAS Les Champs Jouault renvoie une partie des eaux en stock dans les Bassins d'Eaux Pluviales tout au long de l'année afin d'entretenir la zone humide pour améliorer l'attractivité de cette zone et la biodiversité du site.

5.5.2 Eaux souterraines :

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 :

« 33.1 : Réseau de contrôle

La surveillance des eaux souterraines au droit du centre de stockage est assurée par un réseau de contrôle constitué par quatre piézomètres :

- 1 piézomètre en amont hydraulique du site PZ1,
- 3 piézomètres en aval hydraulique du site PZ2, PZ3, PZ4, implantés conformément au plan de l'arrêté. Ces ouvrages de surveillance doivent être protégés contre les risques de détériorations, leur tête doit être étanchée et leur capot sécurisé.

33.3 : Auto-surveillance

Pour chaque piézomètre, des analyses portant au moins sur les paramètres suivants doivent être effectuées au minimum quatre fois par an pendant la phase d'exploitation et au minimum deux fois par an pendant la période de suivi.

Paramètres à analyser :

- | | | |
|-------------------------------|-------|------------------------|
| - PH | - TAC | - NO3 |
| - Potentiel d'oxydo-réduction | - Fe | - COT |
| - Résistivité | - CL | - Métaux totaux |
| - TH | - NH4 | - Quantité d'eau purge |

Résultats (cf. annexe 2) :

Les 4 piézomètres utilisés pour réaliser les relevés présentent des résultats et analyses conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation n°07-1013 du 30 Octobre 2007.

Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche sur les 4 piézomètres situés sur le site. Une partie des analyses n'a pu être réalisée sur le piézomètre n°4 dû au manque d'eau pour effectuer les échantillons. Tous les résultats d'analyses sont conformes à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Paramètres	Unité	05/02/2020				28/05/2020			
		PZ1	PZ2	PZ3	PZ4	PZ1	PZ2	PZ3	PZ4
PH	Unité PH	5,6	5,6	5,7	SEC	5,7	6,1	5,9	SEC
NH4	mg/l	<0,05	0,06	<0,05		<0,05	<0,05	<0,05	
NO3	M	31,5	20,4	52,8		47,2	41,9	49,8	
COT	Mg/l	0,5	4,1	0,9		0,5	0,4	0,5	
Paramètres	Unité	12/08/2020				26/11/2020			
		PZ1	PZ2	PZ3	PZ4	PZ1	PZ2	PZ3	PZ4
PH	unité PH	5,7	6,1	5,8	SEC	5,6	6	5,6	SEC
NH4	mg/l	<0,05	<0,05	<0,05		0,07	<0,05	<0,05	
NO3	M	48,4	39,1	50,4		52,6	40,1	50,5	
COT	Mg/l	0,6	0,4	0,6		0,4	0,5	0,8	

5.5.3 Eaux en sortie de zone humide

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 :

« 34.2 Eaux en sortie zone humide

Une analyse au moins trimestrielle en phase d'exploitation et semestrielle en période de suivi des eaux en sortie de la zone humide est effectuée sur les paramètres visés à l'article 28.2. ».

Résultats (cf. annexe 2) :

Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Extrait des résultats en sortie de zone humide

Paramètres	Unité	Valeur limite	05/02/2020	11/06/2020	20/08/2020	26/11/2020
MEST	mg/l	<30	6	7	110	<2
DCO	mg/IO2	<25	27	145	56	158
DBO5	mg/IO2	<5	2,6	4	20	4
Hydrocarbure	mg/l	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10

Comme les années précédentes, les relevés réalisés en période sèche révèlent des valeurs anormalement hautes en demande en oxygène. Ces résultats reflètent une qualité d'eau stagnante qui résulte des nombreux arbustes et joncs qui ont pris place dans notre zone humide. Ces plantes absorbent de plus en plus d'eau et empêche cette eau de s'écouler correctement. Des travaux vont être effectués en 2021 pour augmenter les capacités de rétention d'eau via la création d'un nouveau bassin en aval du premier. La zone humide est maintenant alimentée en plus par la plateforme bois, cela permet d'augmenter les quantités d'eau dont la zone humide a besoin.

5.5.4 Eaux de la Rivière Sée

5.5.4.1 Bief de la rivière Sée

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 :

« 34.3 Contrôle des eaux de la rivière Sée

Deux analyses par an en basses et hautes eaux sont effectuées, sur les eaux du bief de la rivière Sée en amont et en aval de la zone humide sur les paramètres suivants :

- Matières en suspension totale (MEST)
- Carbone organique total (COT)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biochimique en oxygène (DBO5)
- Azote global
- Phosphore total
- Phénols
- Métaux totaux dont :
Cr
Cd
Pb
Hg
- As
- Fluor et composés (en F)
- CN libres
- Hydrocarbures totaux
- Composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)
- Substances toxiques bioaccumulables ou nocives pour l'environnement dont les listes figurent dans le guide technique relatif aux décharges et centres de stockage de déchets ménagers et assimilés
- Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments suivants : Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Mn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al.

Résultats (cf. annexe 2) :

Ces analyses ont été réalisées par le Laboratoire Départemental de la Manche conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Extrait des résultats des Eaux de la Sée

Paramètres	Unités	28/05/2020		26/11/2020	
		Amont	Aval	Amont	Aval
MEST	mg/l	14	NC échantillon	16	15
DCO	mg/lO2	11		<10	<10
DBO5	mg/lO2	1		2	2
Hydrocarbures totaux	mg/l	<0,10		<0,10	<0,10

Extrait des résultats des Eaux de la Sée

L'ensemble des résultats d'analyses effectués sur la Sée en Amont et Aval du rejet de notre zone Humide sont conformes aux valeurs de références obtenu avant le démarrage de l'activité de la SAS Les Champs Jouault. La qualité des eaux de la Sée n'est pas impactée par l'ISDUND de Cuves.

5.5.4.2 Analyses IBGN dans la rivière Sée

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 :

« 34.3 Contrôle des eaux de la rivière Sée

La mesure de l'indice biologique global normalisé sur le bief de la rivière Sée sera effectuée une fois par an en amont et aval du rejet de la zone humide.

Le suivi de la qualité des sédiments du lit du bief de la rivière Sée en aval du rejet de la zone humide sera effectué une par an sur les paramètres suivants : Al, Ar, Cd, Cr, Fe, Mn, Ni, Pb, Zn, Hydrocarbures. »

L'IBGN correspond à l'analyse de la qualité hydrobiologique de la Sée en amont et aval de l'ISDUND de Cuves. Cette analyse annuelle permet de contrôler l'impact éventuel de l'activité de la SAS les Champs Jouault sur la qualité biologique de l'eau de la Sée. À la suite des différents prélèvements effectués, un rapport est transmis.

Résultats :

Ces analyses ont été réalisées le 10/09/2020 par le bureau d'étude extérieur EXECO Environnement spécialisé en hydrobiologie conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

SYNTHESE AVEC LES PRELEVEMENTS DE 2009, 2010, 2012 (SOURCE : HYDROBIO), 2013 A 2019

La Sée		2009	2010	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cuves(50)		oct	juil	oct	fév	sept							
IBGN (/20)	amont	18	19	18	20	19	18	20	18	20	20	20	20
	aval	20	19	20	20	20	20	20	18	20	20	19	20
GI (/9)	amont	9 (9-8)	9 (9-9)	9 (9-9)	9 (9-9)	9 (9-8)	8 (9-7)	9 (9-8)	9 (9-8)	9 (9-8)	9 (9-8)	9 (9-8)	9 (9-8)
	aval	9 (9-9)	9 (9-9)	9 (9-9)	9 (9-9)	9 (9-8)	9 (9-8)	9 (9-8)	8 (9-7)	9 (9-8)	9 (9-8)	8 (9-7)	8 (9-7)
Cl.Var (/14)	amont	10 / 36	11 / 40	10 / 36	13 / 45	11 / 40	11 / 39	13 / 46	10 / 36	12 / 44	13 / 48	13 / 46	13 / 49
	aval	12 / 43	11 / 39	14 / 52	12 / 42	12 / 42	12 / 44	13 / 49	11 / 37	12 / 42	14 / 50	12 / 44	13 / 47

En 2020 :

- les IBGN restent stables par rapport aux précédentes campagnes et maintiennent les 2 stations en classe de qualité « très bonne » au sens de la norme avec des indices de 20/20 ;
- la qualité biologique de l'eau reste maximale à l'amont (*Perilidae*, GIF=9) et d'un niveau élevé à l'aval (*Brachycentridae*, GIF=8) ; à l'aval le groupe indicateur de niveau 9 reste présent comme en 2016 et 2019 mais n'a pu être retenu faute d'effectifs suffisants (2 *Perilidae* recensées contre les 3 requises par la norme) ;
- la variété taxonomique reste équivalente entre les 2 stations, proche de la classe maximale. La station amont présente la plus forte variété jusqu'ici observée avec 49 taxons ; à l'aval la variété est également dans le haut de la gamme de ce qui a pu être observé depuis 2009.

Nous pouvons donc constater de la très bonne qualité biologique globale en amont comme en aval de l'ISDUND de Cuves. La qualité biologique de l'eau est maximale avec des groupes indicateurs de hauts niveaux et des niveaux de variétés élevés.

5.6 Suivi des effluents gazeux

Selon l'Arrêté Préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 :

« 36.1 : Contrôle et suivi biogaz

Les rejets à l'atmosphère sont contrôlés selon la périodicité fixée par le tableau ci-dessous

Installation	Paramètres	Fréquence de mesure	
		Phase d'exploitation	Période de suivi
Installation de captation du biogaz	H ₂ S, H ₂ O, NO ₂ , H ₂	mensuel	biannuel
	débit, CH ₄ , CO ₂ , O ₂ - dépression	continu	continu
Installation de combustion	T° de flamme	continu	continu
	NO _x , SO ₂ , CO, poussières, HCl, HF	annuel	biannuel
	Hg, Pb, cd, benzène, dioxines Analyse spectral COV, HAP	quadriennal	quadriennal

Les contrôles périodiques doivent être réalisés durant les périodes de fonctionnement normal des installations contrôlées (concentration et flux). »

La SAS Les Champs Jouault a débuté la valorisation du Biogaz en octobre 2010. Conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, l'unité de valorisation du biogaz est calibrée et contrôlée régulièrement par un organisme agréé.

Résultats :

Paramètre	Intervenant	Valeur limite	13/11/2019		18/11/2020	
			Bureau Véritas		Bureau Véritas	
Unité			Moteur 1	Moteur 2	Moteur 1	Moteur 2
Débit humide	Nm ³ /h	/	2530	1090	3350	1440
Débit sec	Nm ³ /h	/	2220	934	3050	1300
O ²	% sur gaz sec	/	7,71	7,61	7,7	7,9
CO	mg/Nm ³	1200	1040	1010	840	926
CH ₄	mg/Nm ³	/	2780	2280	1100	1380
Nox	mg/Nm ³	525	68,6	114	219	288
CO ²	% sur gaz sec	/	12	12,3	11,9	11,5

Les mesures réalisées par Bureau VERITAS en novembre 2020 sur les rejets des installations de combustion sont conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 30/10/2007.

Relevés des analyses du BIOGAZ (moyenne mensuelle)

Paramètre	Unité	Janv-20	Févr-20	Mars-20	Avr-20	Mai-20	Juin-20	Juil-20	Août-20	Sept-20	Oct-20	Nov-20	Déc-20
Débit	m ³ /h	481	466	431	496	478	501	502	522	539	534	532	507
CH4	%	49,2	49,2	48,6	46	48	49,9	50,3	48,4	48,9	48,2	48,4	47,1
CO2	%	36,2	35,2	34,8	32	32,8	35,7	37,8	36,8	37,2	35,7	34,6	34
O2	%	1,8	2,1	2	2,1	1,9	1,6	1,8	2,4	2,6	2,6	2,8	2,7
H2S	Ppm	98	68	70	76	37	31	72	34	30	21	13	23

Dates importantes :

- Février 2020 : Captage biogaz du casier 5
- 02/03/2020 au 06/03/2020 et du 09/03/2020 au 12/03/2020 : nombreux arrêts moteurs pour maintenance Gaseo
- Du 02/12/2020 au 03/12/2020 : arrêts moteurs, maintenance tour bio

Cumul de biogaz valorisé sur l'année 2020 : **21 091 MWh** à 48,51% de CH4 (contre 48,15% de CH4 en 2019) :

- ↙ 98,5% en Cogénération pour produire plus de **8 226 MWh électrique** (Soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 500 ménages français hors chauffage),
- ↙ 1,5% en chaudière Biogaz pour produire exclusivement de l'énergie Thermique,
- ↙ Production thermique de l'ensemble plus de **4 874 MWh Thermique** :
 - 13 550m³, de Lixiviat réchauffé dans nos lagunes pour le prétraitement biologique,
 - 508 kg de production de micro-algues (matière sèche de Spiruline)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS



Notre production de spiruline est désormais certifiée ISO 9001, 14001 et 50001 et a obtenu le label ECOCERT. Nous commercialisons depuis 2017 notre Spiruline sous la marque RESSOURSEE.

RessourSée

www.ressoursee.fr

- 700 m2 de bassins répartis sous 2 serres à chapelles : 3 nourrices + 3 bassins de 110 m2 + 1 bassin de 300 m2
- Un chauffage des bassins grâce à la chaleur issue de la valorisation des biogaz issus du traitement des déchets en mode Bioréacteur.
- Mise en culture des bassins et mise en place du matériel de récolte (été 2015) : Début des récoltes de spiruline à partir de fin août 2015.



5.7 Suivi impact Sonore

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

« Article 11. BRUITS ET VIBRATIONS

11.1 : Les installations doivent être construites, équipées et exploitées de façon que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

11.2 : Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier, utilisés à l'intérieur de l'établissement doivent être conformes à la réglementation en vigueur. En particulier les engins de chantier seront d'un type homologué et équipés d'avertisseurs de recul à fréquences mélangées.

11.3 : L'usage de tous matériels de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hautparleurs...) gênants pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé au signalement d'incidents graves ou d'accidents.

11.4 : Les émissions sonores de l'établissement ne doivent pas être à l'origine de niveaux de bruit et d'émergence supérieurs aux valeurs fixées dans le tableau ci-dessous :

- Niveaux de bruit :

	JOUR période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	NUIT période allant de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Niveaux limites admissibles de bruit en limite de propriété	60 dB(A)	50 dB(A)

- Émergences admissibles :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	JOUR période allant de 7 h à 22 h sauf dimanches et jours fériés	NUIT période allant de 22 h à 7 h ainsi que dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

L'émergence est définie comme étant la différence entre les niveaux de bruit mesurés lorsque l'installation est en fonctionnement et lorsque l'installation est à l'arrêt.

11.5 : Les machines susceptibles d'incommoder le voisinage par les trépidations sont isolées du sol ou des structures les supportant par des dispositifs antivibratoires efficaces.

11.6 : Une campagne de mesure des niveaux d'émission sonore doit être effectuée dans les trois mois qui suivent la mise en service des installations classées : centre de tri, zone de stockage des déchets.

Ces mesures sont réalisées par une personne ou un organisme qualifié choisi après accord de l'inspection des installations classées. Elles sont effectuées à minima :

- mesures de bruit :

En limite de site aux points suivants : le Champ Doley, les Touvières,
Aux quatre angles du site (Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest, Sud-Est),

- mesures d'émergence sonore :

Au niveau des habitations situées aux lieux-dits « le Champs Doley », « les Touvières », « la Sémondière »,

Sur les parcelles n° 22 à l'Ouest de la route départementale D 48 et n° 69 en bordure de la route départementale D 911,

De la ferme située au Sud-Ouest du site.

Cette campagne de mesure est renouvelée tous les 3 ans. Les résultats sont communiqués à l'inspection des installations classées.

Les mesures d'émergence au niveau des lieux-dits précités pourront être abandonnées en cas de délaissement des habitations qui s'y trouvent.

11.7 : L'inspection des installations classées peut demander que des contrôles ponctuels ou une surveillance périodique de la situation acoustique soient effectués par un organisme ou une personne qualifiée dont le choix est soumis à son approbation. Les frais sont à la charge de l'exploitant. »

Résultats :

A ce jour, le site fonctionne uniquement en période diurne, de 8H à 18H00.

Dans le cadre de notre dossier de demande d'autorisation pour notre plateforme Bois, une campagne de mesures campagne a été réalisée le 27/02/2019 par le Bureau d'études ECE Environnement. Ces mesures ont été réalisées selon l'art. 11 de notre arrêté d'autorisation du 30/10/2007 avec l'ajout de deux nouveaux points de mesure en limite de la plateforme Bois (cf. rapport annuel année 2019).

Les mesures réalisées ont permis de confirmer que les niveaux sonores enregistrés en limites du site respectent la valeur limite de 60 dB(A), définie par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 octobre 2007 et que les niveaux d'émergence calculés au droit des habitations tierces sont conformes aux valeurs réglementaires.

Au sens de la réglementation applicable, l'activité de l'établissement La SAS Les Champs Jouault, n'engendre pas de gêne sonore potentielle vis-à-vis de l'environnement extérieur, le niveau sonore étant principalement constitué des perturbations liées au trafic routier (camions, voitures, tracteurs et engins agricoles) et non du bruit de l'exploitation de l'unité de stockage, du centre de tri, de l'installation de valorisation des biogaz et de notre plateforme Bois.

5.8 Etude des risques liés à la Foudre

Les travaux de protection des installations ont été réalisés le 10 février 2009 par la Société BIARD-ROY.

Une étude technique du bureau d'étude Assistance Protection System a validé les mesures de protection mises en place par la Société BIARD-ROY (CF étude transmise dans le rapport d'activité 2009).

Un rapport de vérification complète a été réalisé par l'organisme APAVE le 25/11/2020 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4/10/2010 modifié. Ces rapports confirment que l'ensemble des installations de protection foudre / parafoudres sont conforme à la réglementation en vigueur. Aucune mesure de prévention n'est préconisée.

5.9 Suivi des espèces nuisibles à l'exploitation de l'ISDUND de Cuves

5.9.1 Extermination des rongeurs nuisibles

La SAS Les Champs Jouault a mandaté la société TSF NORMANDIE (société de prévention et de lutte contre les nuisibles) pour réaliser le suivi et l'extermination des rongeurs nuisibles sur l'ensemble de l'ISDUND de Cuves. La société intervient tous les 2 mois, un compte rendu de leur activité est établi à chaque intervention. Une carte référence l'ensemble des postes de dératisation mis en place par l'entreprise TSF NORMANDIE. Les différents postes sont placés à des endroits précis du site, susceptibles d'être envahis par les nuisibles (casiers de stockage des déchets, abris divers, réserves d'eau, bâtiment de tri, bureaux, extérieurs des serres, à proximité des stocks de matières recyclées ...).

Aucune anomalie n'a été relevée concernant la présence excessive de nuisible pour l'année 2020. L'entreprise TSF NORMANDIE a continué lors de chaque passage à renouveler son dispositif de dératisation.

5.9.2 Effarouchement des volatiles nuisibles

Afin d'intensifier l'effarouchement sur l'ISDUND, une buse a été acquise et un des employés a suivi une formation pour l'utilisation d'un oiseau de chasse aux fins d'effarouchement d'oiseaux sur le site appartenant à la SAS Les Champs Jouault.

Nous avons obtenu un arrêté préfectoral relatif à un élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestique le 15 juin 2011.

Notre buse permet d'effaroucher les volatiles nuisibles de notre site 10 mois sur 12 (période de mue de la buse Harris : 2 mois pendant lesquels la Buse ne peut chasser).

En collaboration avec le GONm, nous avons mis en place dès 2013, un indicateur de performance dans notre système de management qualité. Cet indicateur concerne le suivi des Laridés sur notre ISDUND de Cuves (moyenne annuelle constatée lors des relevés Biodiversité effectués par le GONm).

Pour l'année 2020, nous avons constaté une présence moyenne en hiver de 2 246 laridés et 2 094 laridés en été. Comparativement à l'année 2019, cet indicateur est en hausse (moyenne hivernale de 1 950 laridés et moyenne estivale de 1 925 laridés). Afin d'intensifier l'effarouchement des laridés sur l'ISDUND de Cuves, nous envisageons acquérir une nouvelle Buse de Harris pour pallier la période de mue de notre buse actuelle. Nous sommes en cours de procédure pour que notre effaroucheur obtienne son attestation de capacité.

En parallèle, nous suivons l'augmentation des corvidés (corneilles, choucas, corbeaux, ...) qui ont tendance à attaquer notre Buse de Harris lors des opérations d'effarouchement. Pour y remédier, nous envisageons d'acquérir un Faucon pour diversifier nos moyens d'effarouchement face aux différentes espèces nuisibles présentes sur l'ISDUND de Cuves.

5.10 Suivi de la Biodiversité

Selon l'Arrêté Préfectoral du 30 Octobre 2007 :

« ARTICLE 39 : SUIVI DE LA BIODIVERSITÉ »

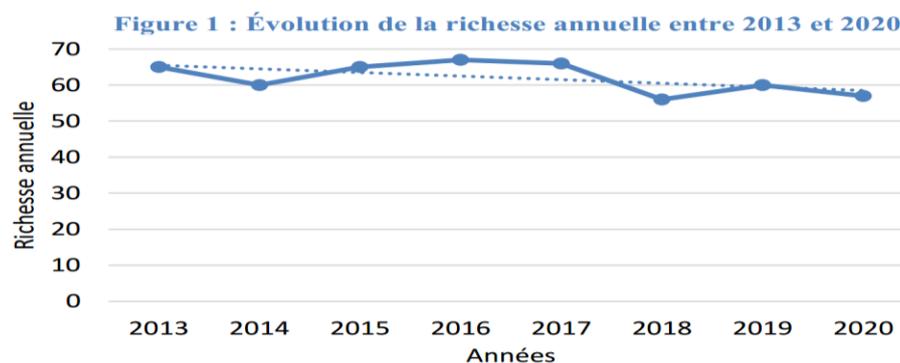
Un suivi de la biodiversité devra être mis en œuvre sur l'ensemble du site y compris sur la zone humide durant toute la période d'exploitation conformément aux termes de la convention signée le 17 avril 2005 avec le Groupe Ornithologique Normand (GONm).

Un rapport annuel sera établi par le GONm indiquant les éventuelles conséquences des aménagements en cours s'il y a lieu. Il sera adressé annuellement à l'inspection des installations classées »

Le suivi de la biodiversité est effectif sur l'ensemble du site depuis 2005, ce suivi est réalisé annuellement par le Groupement Ornithologique Normand (GONm) via des visites terrain (conformément aux termes de la convention signée le 17 avril 2005). Jusqu'en 2017, le suivi était réalisé mensuellement. Le GONm ayant souhaité changer d'intervenant pour la réalisation des relevés terrain, le protocole a été légèrement modifié en 2018. Les relevés terrains sont désormais effectués tous les deux mois par un salarié du GONm.

Cette année, le passage du mois de mars a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Le GONm exerce le suivi de la biodiversité dans la zone humide et le suivi de la biodiversité du site d'exploitation de l'ISDUND de Cuves. Un rapport annuel est établi, il décrit l'évolution de toutes les espèces de la faune et de la flore présentes (ou de passages) sur l'ISDUND de Cuves. Afin d'évaluer l'impact de l'ISDUND sur la biodiversité locale, nous avons mis en place un indicateur de performance dans notre système de management environnemental concernant le suivi de la biodiversité. Cet indicateur est basé sur le nombre moyen d'espèces rencontrées au cours des visites périodiques du GONm. Pour l'année 2020 cet indicateur est de 30,6 espèces moyennes contre 28 en 2019. Cet indicateur reste faible par rapport à 2017 en raison du changement de protocole des relevés terrain (moins de relevé, moins de chances d'observer des espèces de passage). Cependant, l'évolution de cet indicateur sur les dix dernières années révèle une net amélioration de la Biodiversité avec presque 15 espèces supplémentaires relevées par GONm lors des visites terrains entre 2009 et 2019 (moyenne des relevés du GONm en 2009 :13,4 espèces).



Les habitats diversifiés offerts par l'ISDUND de Cuves et les mesures de gestion mises en place restent favorables à l'avifaune (juxtaposition de terre remaniées, de haies et arbustes décoratifs, de prairie, de mares et bassins et zone de dépôt des déchets, jachère fleurie).

5.11 Test d'émissions diffuses

Selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire ICPE-2013-240 du 14 Aout 2013 :

« ARTICLE 12 : CONTROLE DES REJETS ATMOSPHERIQUES

A l'article 36 « A l'article 36 « Contrôle des rejets atmosphériques », est ajouté un article 36-3 : « Contrôle de l'efficacité du confinement des déchets ».

L'efficacité du confinement des déchets doit être vérifiée à une fréquence biannuelle.

La méthode de mesure fera appel aux méthodes de reconnaissance ou de balayage surfacique telles que définies dans le groupe de travail AFNOR X 43-3 sur la mesure des émissions diffuses des installations de stockage de déchets non dangereux.

Les mesures doivent permettre de contrôler les fuites liées à la couverture mais aussi au-dessus de têtes de puits et sur les bords et pentes des alvéoles.

Les contrôles d'absence d'émission doivent être réalisés par un organisme spécialisé indépendant dont le choix est soumis à l'agrément de l'inspecteur des installations classées, Un rapport des contrôles d'absence d'émission est adressé régulièrement à l'inspecteur des installations classées. »

Résultats :

Conformément aux prescriptions de l'arrête préfectoral, une campagne de mesure des émissions diffuses de biogaz a été réalisée les 30 et 31 Aout 2018. Cette septième campagne de mesure d'émissions diffuses a été réalisée de jour, entre 10H00 et 16H30. La technique utilisée est conforme aux prescriptions du groupe de travail AFNOR X 43-3 (balayage surfacique).

Cette campagne de mesure a été réalisée par la société ODOURNET, préalablement à cette campagne, la société ODOURNET, les moyens utilisés et le maillage des mesures ont fait l'objet d'une validation par l'Inspecteur des Installations Classées pour la protection de l'Environnement. Une attention particulière a été menée sur les réseaux de collecte de biogaz et de réinjection des lixiviats, ainsi que sur les flancs du casier 14 en exploitation à l'époque.

Les mesures prises par la société ODOURNET ont démontré que les concentrations de biogaz sont globalement inférieures à l'ensemble des limites de détection analytique.

Une prochaine campagne de mesure est planifiée en 2021. Cette campagne contrôlera notamment la conformité des travaux de réparation effectués par la SAS les Champs Jouault et la société FLi France.

Pour cette campagne 2021, nous allons réaliser une cartographie des émissions diffuses selon 2 méthodologies : la détection pédestre et la détection aéroportée avec l'utilisation d'un drone.

5.12 Jury de nez

À la suite de la Commission de suivi de site 2019, la décision a été prise de dissoudre le jury de nez.

Nous comptons désormais sur les maires des communes situées à moins de 500 mètres et sur « l'association pour la sauvegarde du cadre de vie et du développement durable de la commune de Cuves et de la vallée de la Sée » pour pouvoir établir une communication constructive avec le voisinage.

6 TRAVAUX ACTUELS ET FUTURS

6.1 Porter à connaissance concernant l'aménagement du bâtiment de tri

Par arrêté préfectoral de juin 2020, à la suite de l'incendie du centre de tri de la Sphère de Donville Les Bains, la DREAL nous a demandé de quantifier nos capacités de stockage sur notre centre de tri. Nous avons donc présenté un projet d'aménagement et notamment l'aménagement de notre plateforme extérieure de stockage.

Le dossier de porter à connaissance a été établi conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement, et porte sur les sujets suivants :

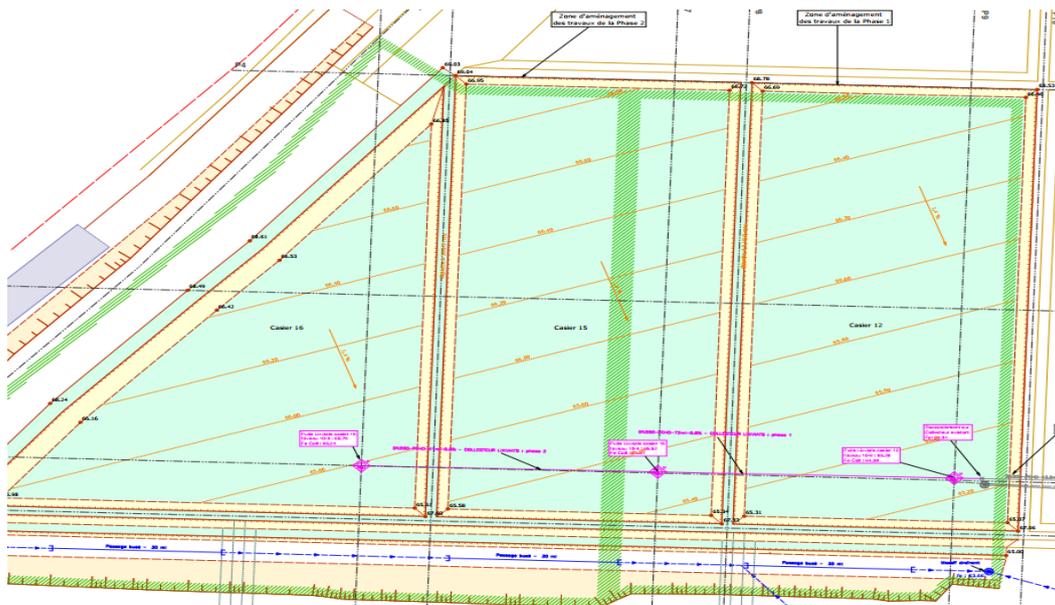
- Définition des capacités de stockage des différentes natures de déchets,
- Localisation et organisation des dépôts,
- Dispositifs de protection incendie (mesures de prévention, moyens d'extinction disponibles, ...),
- Capacité de confinement des eaux d'extinction.

Ce document répond également à la demande de la DREAL les moyens prévus en termes de sécurité incendie.

Le dossier est toujours en cours d'instruction auprès des services de la DREAL.

6.2 Aménagement des Casiers n°15 et 16

L'exploitation du Casier n°12 a débuté en janvier 2021, les Casiers de l'ISDUND de Cuves sont conçus pour une durée d'exploitation moyenne d'une année. Afin de pouvoir continuer l'exploitation de l'ISDUND conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n°07-1013 du 30 Octobre 2007 (nécessité d'avoir un Casier de secours en attente d'exploitation), la SAS Les Champs Jouault a déjà aménagé les casiers 15 & 16 en 2020. Ils vont être réceptionnés et validés par la DREAL courant de l'année 2021.



6.3 Elaboration d'un progiciel de gestion de site « VALORBIS »

Afin d'améliorer la relation entre nos différents services, nous avons développé notre propre progiciel d'exploitation de site de la gestion des pesées à la facturation en passant par le suivi des indicateurs environnementaux, énergétique et le management des équipes en intégrant notre démarche qualité.

Ce logiciel est désormais mis en service sur le site pour la pesée des camions depuis mars 2021



6.4 Mise en exploitation du casier amiante

Nous allons valider notre autorisation à réceptionner les déchets d'amiante dans notre casier amiante n°1 en 2021. La date limite de l'autorisation étant fixée au 20 février 2021.

Les déchets d'amiante qui seront acceptés sur le site de la SAS Les Champs Jouault sont classés dans l'annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement sous les codes suivants :

- 17 06 05* : Matériaux de construction contenant de l'amiante ;
- 17 05 03* : Terres et cailloux contenant des substances dangereuses.

Il s'agit de déchets générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, tels que les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité :

- plaques de fibrociment,
- tuyaux amiante-ciment,
- ardoises,
- tuyaux,
- canalisations,
- bardage,
- produits de cloisonnement (éléments composites assemblés par collage),
- déchets ramassés sur les dépendances routières tant qu'ils constituent des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité...),
- les déchets de terres naturellement amiantifères,
- les déchets d'agrégats d'enrobés bitumineux amiantés ;

7 COMMUNICATION EXTERNE

7.1 Suivi du Site Internet

Le site Internet de la SAS Les Champs Jouault a été créé en juillet 2009 :

www.champs-jouault.com

Notre site internet s'inscrit dans les engagements de transparence et de prévention de la SAS Les Champs Jouault, c'est donc pour ces raisons qu'il a été mis en ligne dès le début de l'exploitation de l'ISDUND de Cuves.

7.2 Réalisation de visites du site

7.2.1 Visites spontanées

L'ISDUND Les Champs Jouault, reçoit tout au long de l'année des personnes souhaitant visiter le site, sans rendez-vous préalable. Cette démarche, s'inscrit dans les engagements de transparence. Les visites sont prises en charge par le responsable QSE et/ou le directeur du site. **113 personnes** ont visité le site de manière spontanée sur l'année 2020 (175 personnes en 2019). Ces visiteurs sont des voisins, des élus et également des personnes de passage intriguées par les installations.

Les visites durent environ 2 heures et un questionnaire de satisfaction est rempli par les visiteurs à la fin de leur visite. Ce questionnaire permet d'avoir un retour sur les visites et sur l'exploitation de l'ISDUND.

7.2.2 Action pédagogique

Les visites scolaires sont développées en priorité. Cet engagement fait partie de la politique Qualité, Environnementale et Energétique de la SAS Les Champs Jouault. Ces visites ont l'objectif d'être pédagogique et de sensibiliser les élèves aux différentes activités du site.

Les principaux axes de ces visites sont :

- ↳ **L'information** : La SAS Les Champs Jouault explique le fonctionnement des Installations de Stockage des Déchets Ultimes Non Dangereux en mode Bioréacteur aux élèves.
- ↳ **La Prévention** : La SAS Les Champs Jouault transmet des valeurs de recyclage en présentant les bons gestes de tri des déchets aux élèves (apprendre à bien trier).
- ↳ **La Sensibilisation à la réduction des déchets** : La SAS Les Champs Jouault sensibilise les élèves aux gestes citoyens pour réduire la quantité de déchets produits.
- ↳ **La Sensibilisation à la biodiversité** : La SAS Les Champs Jouault sensibilise les élèves à l'importance de la préservation de la biodiversité et des biens faits des zones humides dans le contexte local.

6 visites d'écoles ont eu lieu au cours de l'année 2020 : **soit 237 élèves.**

- ↔ Une classe de l'université de Caen le 20/01/2020.
- ↔ Deux classes de 5^{ème} du collège Maupas de Vire le 21/01/2020.
- ↔ Deux classes de CE2 CM1 de l'école de Pontorson le 27/01/2020.
- ↔ Une classe de la maison familiale de Mortain le 05/02/2020.
- ↔ Une classe de seconde du lycée de Vire le 06/10/2020.
- ↔ Deux classes de la MFR de Mortain le 07/10/2020.

Cette année de nombreuses visites ont été annulées à cause de la crise de la COVID 19 entraînant une baisse du nombre d'élèves ayant visité nos installations.

Un programme des visites a été mis en place et est envoyé aux écoles intéressées afin de permettre aux enseignants d'effectuer un travail de sensibilisation en aval de leur visite. Un questionnaire est distribué après nos visites pour avoir un retour qualitatif sur nos visites et sur l'exploitation de l'ISDUND.